

**La Gendarmerie
début la 5^e
édition de ses
cours pour le mois
bénéd Ramadan**

Lire page 4

HORIZONS

Jeudi 4 Ramadan

Iftar 19h39
Imsak 05h00

Vendredi 5 Ramadan

Iftar 19h39
Imsak 05h00

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE D'INFORMATION - N° 6785 DU JEUDI 09 JUIN 2016 PRIX : 100 UM

Le Premier ministre préside une réunion du comité interministériel chargé de la réorganisation du secteur avicole



Le Premier ministre M. Yahya Ould Hademine a présidé mercredi, dans la salle de conférence de la primature, une réunion du comité interministériel chargé de la réorganisation et la promotion du secteur avicole.

La réunion s'est penchée sur les voies et moyens visant à développer cette filière qui constitue un créneau important pour améliorer les conditions de vie des ménages à faibles revenus et lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Colloque sur les références spirituelles et de croyance des « chenajitas »



Le ministre des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel, M. Ahmed Ould Ehel Daoud, a affirmé que son département déploiera tous les efforts nécessaires pour faire des journées et des nuits du Ramadan une tribune scientifique, grâce à la contribution des mahadras, des mosquées, des "zaouïas" et des instituts du pays.

Le ministre, qui parlait, mardi soir dans les locaux de Radio Mauritanie à Nouakchott, à l'occasion de l'ouver-

ture d'un colloque sur les références spirituelles et de croyance des "Chenajitas", a ajouté que le rite malékite et la croyance El Achariya ainsi que le soufisme sunnite ont constitué une référence spirituelle des peuples du Maghreb arabe et de l'Afrique du Nord. Cette référence, a-t-il dit, a eu le grand avantage de tisser les liens de coopération, de fraternité et de cohésion entre les populations de ces contrées.

Lire page 4

Plénière à l'Assemblée nationale

Débat sur la propriété foncière relative au site d'un projet



L'Assemblée nationale a consacré sa plénière du mercredi 8 juin 2016, sous la présidence du député Lemrabott Ould Bennahi, son vice-président, aux réponses du ministre de l'économie et des finances, M. Moctar Ould Djaye, à une question orale adressée par le député Amadou Bocar Ba. Dans sa question, le député évoque ce qu'il appelle "la situation difficile que vivent les habitants des localités de Dar El Barka, Ould Biram et Dar El Avia à cause des mesures entreprises pour l'aménagement de leurs terres cultivables pour la réalisation d'un projet d'une superficie de 3200 hectares exécuté par l'Etat au profit de l'autorité arabe de l'investissement agricole (AAID)".

Il a ajouté que les populations de la zone demandent l'annulation du projet qui constitue à leurs yeux une violation des textes législatifs du code de l'agriculture, tout comme il contribue à l'étranglement de la vie humaine et animale dans cette zone qui constitue un réservoir pastoral de transhumance des animaux des zones environnantes.

Lire page 3

Le ministre de l'Équipement visite des services de son département



Le ministre de l'Équipement et des Transports, M. Ahmed Salem Ould Abderraouf, a visité, hier, des directions relevant de son département à Nouakchott.

C'est ainsi que le ministre s'est rendu au niveau de l'Autorité de Régulation des Transports, la cellule de Réalisation de l'Aéroport international de Nouakchott (Oumtounsi) et la cellule d'Études et de Coordination des Affaires portuaires et maritimes.

Au niveau de l'Autorité de Régulation des Transports, le ministre a visité tous les services de cette structure, chargée d'organiser le transport routier en général, de développer ce secteur, de créer des stations routières et de favoriser un climat d'émulation entre les différents acteurs du secteur.

Lire page 4

Le ministre de la Culture reçoit l'ambassadeur tunisien

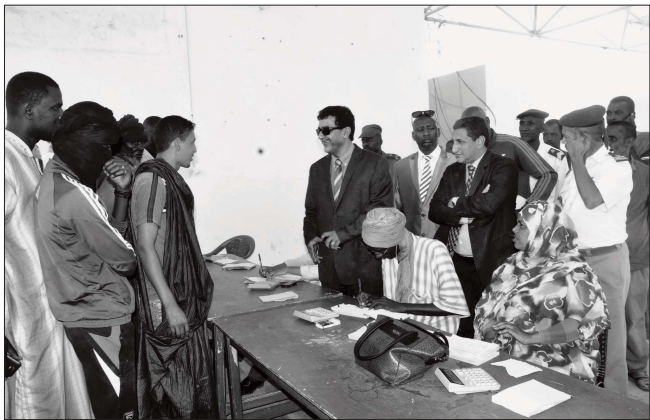
Le ministre de la Culture et de l'Artisanat, porte-parole du gouvernement, M. Mohamed Lemine Ould Cheikh, a reçu en audience, hier à Nouakchott, SEM. Mohamed Ben Ayad, ambassadeur de Tunisie accrédité en Mauritanie.

L'entrevue a porté sur les relations de coopération existant entre la Mauritanie et la Tunisie et les moyens permettant de les renforcer davantage.

L'audience s'est déroulée en présence de Mme Meimé Mint Dhebbi, secrétaire générale du ministère.



L'opération Ramadan se déroule convenablement à El Mina et Riyadh



Le wali de Nouakchott Sud, M. Mrabih Rabou Bounena Abidine, s'est informé mercredi sur le déroulement de l'opération Ramadan au niveau de centres de vente de produits alimentaires à des

prix symboliques, sis dans les moughataa d'El Mina et de Riyadh.

Le wali a visité également certaines boutiques Emel opérant dans la moughataa de Riyadh.

Au niveau des différentes étapes de sa tournée, le wali a reçu des explications détaillées sur les efforts déployés par les responsables des centres et des boutiques visités pour assurer le succès de l'opération Ramadan 2016.

Il a entendu aussi les avis des citoyens et recueilli leurs attentes dans ces actions sociales, visant à garantir un accès des démunis aux denrées alimentaires à bon marché.

Le wali était accompagné, au cours de cette visite, par les hakems des moughataas d'El Mina et de Riyadh et de leurs autorités communales et sécuritaires.

Fin d'année scolaire à Atar

La direction régionale de l'Education au niveau de la wilaya de l'Adrar a organisé, mardi à Atar, une journée pédagogique à l'occasion de la fin d'année scolaire 2015-2016.

Dans une allocution qu'il a prononcée à cette occasion, le wali de l'Adrar, M. Cheikh Ould Abdellahi Ould Ewah, a loué les efforts fournis par la DREN de l'Adrar en vue de la réussite de l'année scolaire écoulée.

Il également adressé ses re-

merciements aux organisateurs de cette cérémonie, soulignant que la famille scolaire bénéficie d'une attention particulière des pouvoirs publics.

Pour sa part, M. Mohamed Abdellahi Ould Beyna, directeur de l'Education Nationale (DREN) de l'Adrar, a adressé ses remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de cette cérémonie, exprimant ses sentiments les plus respectueux aux ensei-

gnants, inspecteurs et autres membres de la famille scolaire.

La cérémonie comprenait des chants et sketches traitant de l'importance du savoir et de l'apprentissage.

Au cours de cette cérémonie, il était aussi question de distinctions remises à bon nombre de directeurs d'établissements, de professeurs, d'instituteurs et de notables.

Avis

Le hakem de la moughataa de Fderik informe le Public de l'ouverture par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable d'une Enquête Publique relative à l'ETE du projet d'extraction de minerai de fer d'El Aouj au profit de la société El Aouj Mining Company SA.

A cet effet, toute personne intéressée peut consulter le résumé non technique ci-dessous, et également disponible aux sièges de la moughataa et de la mairie concernée.

L'ouverture de l'enquête sera effective dès la parution de cet avis dans la presse.

Aussi, par la même occasion, les personnes peuvent consigner leurs remarques et suggestions dans des registres ouverts aux sièges des administrations citées en haut.

Le hakem

LA CNSS AU SERVICE DES ASSURES SOCIAUX



- Assurez-vous que vos employeurs vous déclarent à la CNSS
- Employeurs, s'acquitter de ses cotisations est un acte civique
- Assurez-vous que vos pièces d'Etat Civil sont issues de l'enrôlement actuel des populations

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE MAURITANIE D'INFORMATION: **Sidi Mohamed Ould Bouna**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : **Mohamed Saleh Ould Chighaly**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Baba Dianfa Traoré**

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : **Elhadrami Ould Ahmedou**

TIRAGE : **IMPRIMERIE NATIONALE**

Plénière à l'Assemblée nationale

Débat sur la propriété foncière relative au site d'un projet

L'Assemblée nationale a consacré sa plénière du mercredi 8 juin 2016, sous la présidence du député Lemrabott Ould Bennahi, son vice-président, aux réponses du ministre de l'Economie et des Finances, M. Moctar Ould Diay, à une question orale adressée par le député Amadou Bocar Ba.

Dans sa question, le député évoque ce qu'il appelle "la situation difficile que vivent les habitants des localités de Dar El Barka, Ould Biram et Dar El Avia à cause des mesures entreprises pour l'aménagement de leurs terres cultivables pour la réalisation d'un projet d'une superficie de 3200 hectares exécuté par l'Etat au profit de l'Autorité Arabe d'Investissement Agricole (AAAID)".

Il a ajouté que les populations de la zone demandent l'annulation du projet qui constitue à leurs yeux une violation des textes législatifs du code de l'agriculture, tout comme il contribue à l'étranglement de la vie humaine et animale dans cette zone qui constitue un réservoir pastoral de transhumance des animaux des zones environnantes.

Le député a demandé aux autorités de se concerter avec les populations et de prendre leur avis au sujet de toutes les procédures se rapportant à leurs propriétés foncières.

En réponse, le ministre de l'Economie et des Finances a fait un exposé sur les différentes potentialités économiques du pays et réaffirmé qu'il recèle diverses capacités économiques, surtout au plan foncier non exploitées, en particulier dans le domaine agricole où se trouvent 500 mille hectares susceptibles d'être exploités dont 135 mille hectares exploités dans le sous secteur de l'irriguée sur lequel les espoirs sont fondés dans la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'insécurité alimentaire en milieu rural.

Il a ajouté que la Mauritanie a réalisé ces dernières années, suivant une approche globale de développement, un ambitieux programme d'investissement accompagné des réformes institutionnelles profondes visant à créer les conditions favorables à assurer l'épanouissement du secteur privé national, d'une part, et à



attirer les investissements extérieurs directs, d'autre part.

"Ces investissements ont englobé des secteurs clés comme les routes, l'électricité, les aéroports et les ports. De même, les secteurs d'appui : l'éducation, la formation professionnelle, les télécommunications, les prestations et le système bancaire ont connu des avancées positives pour accompagner cette option et l'amélioration du climat des affaires dans le pays", a souligné le ministre. Il a indiqué que pour consolider ce choix, un code d'investissement a été adopté et celui des marchés publics et du commerce révisé, en plus de la création d'un guichet unique et d'un centre d'arbitrage et de modération en vue d'encourager l'investissement extérieur direct qui permet d'attirer les fonds, l'expertise et les technologies sans faire recours à la dette.

En termes de résultats, le ministre a précisé que ces mesures ont permis à la Mauritanie de se positionner en 2015 parmi les dix premiers pays en matière de réformes du climat des affaires et qu'elle a avancé de 10 point selon l'indicateur du climat des affaires 2012/2016, réalisé annuellement par la banque mondiale.

Au sujet des perspectives d'avenir, le

ministre a révélé que le gouvernement se penche actuellement sur une réforme profonde qui garantit à tous les Mauritaniens, sans distinction, leurs droits, rassure les investisseurs et attire les investissements susceptibles de créer des opportunités d'emploi et d'induire une valeur ajoutée pour le pays, surtout dans les zones rurales.

"C'est dans ce contexte que plusieurs partenariats ont été noués ces derniers temps par notre pays avec plusieurs sociétés et des investisseurs privés étrangers dont le projet objet de la question orale.

Il s'agit d'un contrat de location sur une période de 25 ans au profit de l'organisation AAAID, représentée par une société mauritanienne, sur une superficie de 10.000 hectares dont 3200 hectares seront consacrés à la culture des pommes de terre et des oignons qui sont essentiels dans le panier alimentaire national", insiste le ministre.

M. Moctar Ould Diay a souligné que le projet constitue une opportunité bénéfique pour la Mauritanie aux plans économique, financier, alimentaire et social et qu'il aura des retombées positives sur les zones avoisinantes.

S'agissant de la propriété foncière dans la région d'exécution du projet, le ministre de l'Economie et des Finances a rappelé que la loi 127/83, portant réorganisation du domaine foncier, en son article 3, énonce clairement la nullité des formes traditionnelles de propriété foncière et ne reconnaît que celles des terres exploitées ou celles pour lesquelles des documents d'attribution ont été établis.

Il a encore dit que les terres, objet de la question, ont été qualifiées par les parties légalement compétentes de propriété publique après constat de l'absence de toute forme d'exploitation actuelle ou de trace de mise en valeur par le passé, précisant que l'Etat reconnaît fondamentalement la propriété foncière privée qu'il protège conformément aux dispositions de la Charia en la matière ainsi qu'à l'article 2 de la loi susmentionnée qui stipule que la propriété doit contribuer au développement économique et social du pays.

Le ministre a indiqué que sur un plan stricto sensu de droit, l'Etat peut, en cas de nécessité, notamment pour les besoins de développement, exproprier des personnes de leurs biens fonciers même si ceux-ci sont couverts par un titre de propriété foncière dûment établi.

Il s'est dit étonné que des personnes puissent s'opposer à un projet d'une telle ampleur sur un site qui n'a jamais été mis en valeur, assurant que ce site est propriété de l'Etat en vertu de l'article 9 de la loi susmentionnée. En dépit du fait que les terres en question se trouvent à Dar El Barka ou n'importe où ailleurs, le concept de propriété communautaire est inacceptable dans un Etat central uni, mettant l'accent sur le fait que les projets de développement sur l'ensemble du pays ne sauraient être paralysés par de telles considérations. Le ministre a par ailleurs révélé que le terrain évoqué par le député dans sa question orale, a fait l'objet d'un avis qui a été affiché pendant deux mois dans les locaux de la moughataa de Boghé sans qu'il ne suscite réclamation, ajoutant que la commission départementale d'arbitrage et de règlement des conflits fonciers a ca-

ractère public a discuté la requête introduite, au nom de l'Etat, par le ministère du Développement rural et a décidé de mettre le site à la disposition de l'Etat.

Les missions d'explication et d'investigation, dépêchées vers les sites du projet et les localités environnantes, ont permis d'écouter les doléances des populations et d'enregistrer leurs observations ainsi qu'à les sensibiliser sur les avantages que confère un pôle de développement de cette envergure.

Ces missions ont noté avec satisfaction la compréhension des populations du projet et les espoirs qu'elles y placent ainsi que les observations qui ne mettent pas en question la faisabilité du projet et demandent son maintien.

Les 3/4 de la superficie totale du projet seront consacrés à la culture des végétaux utilisés pour les fourrages a dit ministre selon lequel des études attestent que l'aliment bétail produit sera de meilleure qualité et à moindre prix comparativement à celui vendu dans les marchés, précisant que le projet est réalisé en priorité suivant les intérêts des habitants et de la Mauritanie de manière générale.

Le ministre a énuméré les avantages du projet qui soutiendra la composante des microprojets d'un montant de 76 millions ouguiyas au profit des coopératives agricoles dans la zone et accordera la primauté aux habitants locaux en matière d'emploi. Il a aussi souligné qu'il donnera lieu aussi à la construction et à l'équipement d'un centre de Santé à Dar Barka et fournira l'appui technique aux aires agricoles aménagées par les populations. Il a indiqué par ailleurs qu'il fournira aussi les intrants agricoles et contribuera à la commercialisation de leurs récoltes.

Les Etats du monde se livrent aujourd'hui une concurrence sans merci pour attirer les investissements étrangers directes, à coup de forums, de foires, de salons tout comme ils accordent des privilèges fiscaux, fonciers et administratifs afin de drainer les investissements a-t-il ajouté.

Les élites contribuent à leur tour à promouvoir leur pays ainsi qu'à assurer et bien accueillir les investisseurs a-t-il poursuivi, déplorant le fait que certaines élites, ayant échoué à proposer quelque chose de bénéfique pour le pays et pour cette société, soient totalement mobilisées pour gâcher les opportunités offertes et à jouer sur les violons de la division et de la déformation de la réalité.

Les députés se sont félicités des progrès enregistrés par le pays au cours des dernières années, en matière d'investissements en particulier dans le domaine agricole.

Ils ont demandé également de renforcer ces orientations qui contribuent à réaliser la sécurité alimentaire, à créer les opportunités d'emploi et à encourager les investissements.



Colloque sur les références spirituelles et de croyance des « chenajitas »

Le ministre des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel, M. Ahmed Ould Ehel Daoud, a affirmé que son département déploiera tous les efforts nécessaires pour faire des journées et des nuits du Ramadan une tribune scientifique, grâce à la contribution des mahadras, des mosquées, des "zaouïas" et des instituts du pays.

Le ministre qui parlait, mardi soir dans les locaux de Radio Mauritanie à Nouakchott, à l'occasion de l'ouverture d'un colloque sur les références spirituelles et de croyance des "Chenajitas", a ajouté que le rite malékite et la croyance El Achariya ainsi que le soufisme sunnite ont constitué une référence spirituelle des peuples du Maghreb arabe et de l'Afrique du Nord. Cette référence, a-t-il dit, a eu le grand avantage de tisser les liens de coopération, de fraternité et de cohésion entre les populations de ces contrées.

Il a appelé les oulémas, les imams des mosquées et les cheikhs de mahadras à avoir à l'esprit et à matérialiser les enseignements sublimes contenus dans le discours du Président de la République, Monsieur Moha-



med Ould Abdel Aziz, adressé à la Nation, à l'occasion du début du mois béni du Ramadan lorsqu'il a appelé tous les Mauritaniens à ancrer l'esprit d'unité nationale face à ceux qui appellent à la division et à redoubler d'efforts pour la propagation des valeurs de tolérance et d'entraide ainsi qu'à faire face, avec sagesse, à ceux qui prônent l'extrémisme.

Le ministre a souligné que la Mauritanie s'emploie inlassablement à retrouver le rôle civilisationnel et historique qui était le sien.

Il est à noter que ce colloque a comporté des axes sur le rite malékite, la croyance El Achariya et le soufisme. Le colloque auquel ont assisté de nombreux oulémas, imams, professeurs et chercheurs a été marqué par la présence du conseiller du Président de la République chargé des Affaires islamiques, M. Ahmed Ould Neiny, du secrétaire général du ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel, Dr. Mactar Ould Hand, et du directeur général de Radio Mauritanie, M. Abdallahi Ould Yacoub Ould Houroumtallah.

Le ministre de l'Equipement visite des services de son département



Le ministre de l'Equipement et des Transports, M. Ahmed Salem Ould Abderraouf, a visité, hier, des directions relevant de son département à Nouakchott.

C'est ainsi que le ministre s'est rendu au niveau de l'Autorité de Régulation des Transports, la cellule de réalisation de l'aéroport international de Nouakchott (Oumtounsy) et la cellule d'Etudes et de Coordination des Affaires portuaires et maritimes. Au niveau de l'Autorité de Régulation des Transports, le ministre a vi-

sité tous les services de cette structure, chargée d'organiser le transport routier en général, de développer ce secteur, de créer des stations routières et de favoriser un climat d'émulation entre les différents acteurs du secteur. Il s'est ensuite rendu au niveau de la cellule chargée de réaliser le projet de l'aéroport international de Nouakchott de Oumtounsy. Dans cet édifice, le ministre a visité, en compagnie du président de la cellule et de ses principaux collaborateurs, les différentes directions de

cette structure qui supervise et coordonne la réalisation de cette infrastructure.

La dernière étape de la visite du ministre était la cellule des Etudes et de Coordination des Affaires portuaires et maritimes où il a écouté des explications fournies par le directeur sur les missions de cette cellule dont, entre autres, la coordination et l'organisation des affaires portuaires.

La cellule comprend des représentants du ministère des Transports, de la Marine marchande, relevant du ministère des Pêches et de l'Economie maritime, et des ports de Nouakchott et de Nouadhibou.

Dans une déclaration à l'AMI, le ministre a affirmé que la visite visait à s'informer sur le déroulement du travail dans l'administration, notamment au cours du mois béni du Ramadan.

Il a appelé les personnels des services visités à faire preuve de discipline et de sérieux pour élever du niveau de rendement et réaliser les objectifs visés.

Le ministre des Affaires étrangères reçoit les copies figurées de lettres de créance de l'ambassadrice du Royaume Uni



Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Dr Isselkou Ould Ahmed Izidbih, a reçu, hier à Nouakchott en audience, SEMme Karen Betts, qui lui a remis les copies figurées des lettres de créance en sa qualité d'ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire du

Royaume Uni auprès de notre pays. L'entrevue s'est déroulée en présence de SEM. Ba Samba, ambassadeur directeur de la Coopération internationale et par intérim, directeur des Affaires européennes au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

Le ministre de l'Education nationale reçoit le directeur de l'AFD



Le ministre de l'Education nationale, M. Isselmou Ould Sid'El Mactar, a reçu en audience, hier à Nouakchott, une mission de l'Agence Française de Développement (AFD), conduite par M. Patrick Abess, directeur de l'Agence en Mauritanie.

La rencontre a été l'occasion de passer en revue les dossiers de la coopération existant entre la Mauritanie et la France et les moyens susceptibles de développer cette coopération, notamment dans le domaine de l'éducation nationale.

Le ministre de l'Hydraulique reçoit le directeur de l'AFD



Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, M. Mohamed Abdallahi Ould Oudaa, a reçu en audience, hier à Nouakchott, une mission de l'Agence Française de Développement (AFD), conduite par M. Patrick Abess, directeur de l'Agence à Nouakchott. L'entrevue a porté sur les différents dossiers de la coopération existant

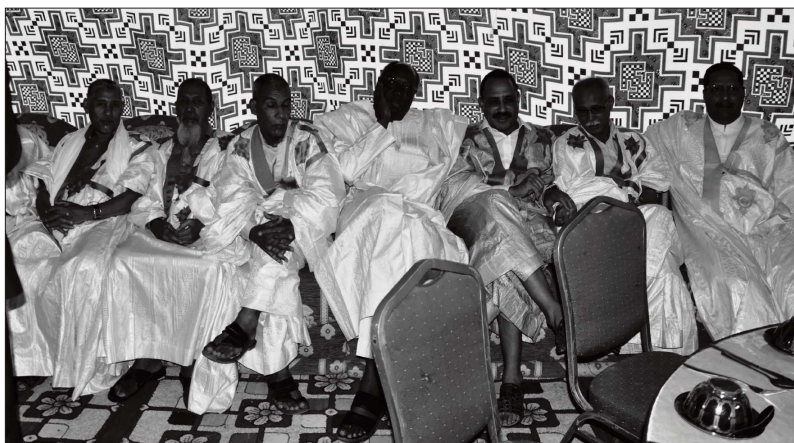
entre la Mauritanie et la France et les moyens permettant de développer cette coopération, en particulier dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement.

L'audience s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère, M. Mohamed Ould Abdallahi Salem Ould Ahmedoua

La Gendarmerie débute la 5^e édition de ses cours de Ramadan

La Gendarmerie nationale a débuté, mardi soir, la 5^e édition de ses cours pour le mois béni de Ramadan, lors d'une cérémonie présidée par le commandant de l'Etat major de la Gendarmerie nationale, le Général de brigade Sultane Ould Mohamed Essouad, en présence du commandant adjoint de ce corps, Général de brigade Abdallahi Ould Ahmed Aïcha et du wali de Nouakchott Ouest.

S'exprimant à cette occasion, le colonel Chbih Ould Hama, commandant de l'escadron de sécurité et d'accompagnement, président du comité d'organisation, a souligné que cette manifestation concrétise la politique suivie par l'Etat major de la Gendarmerie dans le but de renforcer le niveau scientifique et éducatif de ses éléments et leurs familles.



Il a rappelé que ces cours vont comprendre la récitation et la lecture du Coran, le hadith et la sunna du Prophète Mohamed Paix et Salut sur Lui, sous la supervision de l'érudit Mohamed Vadhel Ould Mohamed Lemine.

Ce dernier a souligné que ces cours et le repas de l'iftar sont les meilleurs gestes qui doivent marquer ce mois béni.

Il a, également, remercié la Gendarmerie d'avoir instauré cette louable tradition.

Mois béni du Ramadan : Combattre les passions et rapprocher l'âme d'Allah

Le mois de Ramadan, est le neuvième mois du calendrier hégirien. Au cours de ce mois, les musulmans ayant l'âge requis ne doivent pas manger, ni boire, ni fumer de l'aube au coucher du soleil. On emploie indifféremment le mot « Ramadan » pour désigner le mois saint pour les musulmans et, par métonymie, le jeûne ou saoum, qui constitue l'un des cinq piliers de l'islam. Le premier jour du mois suivant, le 1er Chawwal, est l'occasion de célébrations observées durant l'Aïd al-Fitr qui est la fête de la rupture du jeûne.

Le nom Ramadan a été donné au neuvième mois dans le monde arabe bien avant l'arrivée de l'islam ; le mot lui-même est dérivé de la racine *rm*, comme dans les mots *rami* ou *arramâ*, dénotant une chaleur intense, un sol brûlant, le manque de rations. Dans le Coran, Dieu proclame que le jeûne a été prescrit aux musulmans. Le calendrier musulman est un calendrier lunaire: chaque mois commence après la nouvelle lune, lorsque le premier fin croissant « hilal » est visible. Il doit être aperçu avant qu'il ne disparaisse à l'horizon dans les lueurs crépusculaires du coucher du soleil. Comme le calendrier musulman compte onze à douze jours de moins que le calendrier solaire et aucune intercalation, Ramadan se décale chaque année et passe progressivement d'une saison à l'autre. L'évène-

ment le plus important de ce mois est le jeûne, l'un des cinq « piliers » (*arkân*) de l'islam. Durant le mois de Ramadan, les musulmans se lèvent avant l'aube pour le *sahur*, le repas précédant l'aube, avant d'effectuer la prière de *as-soubh*. Ils doivent cesser de manger et de boire avant l'appel à la prière et ce jusqu'à ce que commence la quatrième prière de la journée, *al-maghrib*. Le jeûne doit être absolu depuis que l'aube permet de distinguer « le fil blanc du fil noir » et jusqu'à la nuit (Coran, II, 187). Les musulmans peuvent continuer à manger et à boire après le coucher du soleil et ce jusqu'à l'appel à la prière d'Al-Fajr le lendemain. Ensuite, le processus recommence pour une nouvelle journée.

Repas de rupture du jeûne.
Le Ramadan est, à la fois, fête du Coran (valeur commémorative, puis que c'est le mois où « le Coran fut révélé comme directive pour les hommes » - II, 185) et le jeûne prescrit. Les musulmans se doivent de faire plus d'efforts pour suivre les enseignements de l'islam et éviter toutes attitudes et tous comportements contraires aux commandements de leur religion. Les pensées et activités sexuelles durant les heures de jeûne sont également proscrites. Le jeûne est destiné à être un acte exigeant une foi personnelle et profonde, dans lequel les musulmans recherchent une prise de conscience accrue de leur proximité avec Dieu. La spiritualité musulmane en reconnaît une portée ascétique et purificatrice, au même titre qu'un sacrifice. Les strictes conditions diurnes étant remplies, les musulmans peuvent s'adonner à des réjouissances durant la nuit. Toutefois, les guides spirituels enseignent qu'il ne faut pas dormir toute la journée et qu'il faut rester sobre dans sa conduite et éviter tout excès après le coucher du soleil afin de garder le vrai sens du jeûne : combattre les passions et rapprocher l'âme de Dieu. Les personnes âgées, les malades chroniques ainsi que les



malades mentaux sont exemptés de jeûne, bien que les deux premiers groupes doivent chercher à nourrir les pauvres en lieu et place de leur jeûne manqué. Sont également exemptées les femmes enceintes, les femmes en période de menstruation et les femmes allaitant leurs nouveau-nés. Une différence d'opinion existe cependant parmi les érudits quant à savoir si ce dernier groupe doit rattraper les jours manqués à une date ultérieure, ou nourrir les populations pauvres en guise de remplacement. Alors que le jeûne n'est pas considéré comme obligatoire dans l'enfance, de nombreux jeunes s'efforcent de jeûner le plus grand nombre possible de journées en guise de préparation pour leur pratique future. Enfin, les voyageurs sont exemptés mais doivent rattraper les jours qui leur manquent. Les personnes âgées, celles qui souffrent d'un handicap ou d'une maladie, et qui n'ont aucune chance de voir leur état s'améliorer, peuvent payer l'iftar à la place de personnes qui ne peuvent se le permettre; elles peuvent aussi les accueillir dans leur maison et les nourrir après le coucher du soleil comme moyen de remplacer les jours non jeûnés. Une personne peut rompre le jeûne par

inadvertance, en raison d'un oubli. Dans un tel cas, le jeûne reste valable, à condition de ne pas persister dans cette rupture involontaire. En islam, il est dit que si une personne rompt son jeûne par inadvertance, c'est Dieu qui l'a nourri. Lorsque ramadan a éclipsé la fête d'Achoura, en termes d'importance, il a pris certaines caractéristiques de cette dernière. Selon un hadith bien connu, la personne qui observe le Ramadan correctement verra tous ses péchés pardonnés. Selon un autre, « pendant le Ramadan, les portes du ciel sont ouvertes, les portes de l'enfer sont fermées et les démons sont enchaînés », et quiconque passe entrera au paradis.

Prière et lecture du Coran
En plus du jeûne, les musulmans sont encouragés à lire la totalité du Coran. Certains procèdent à la récitation, par le biais de prières spéciales appelées *tarawih*, qui sont effectuées dans les mosquées chaque soir, au cours desquelles toute une partie du texte (juz soit un trentième du Coran) est récitée. Par conséquent, la récitation de la totalité du livre est généralement achevée à la fin du mois. Le Ramadan est aussi une période où les musulmans ralentissent le rythme des affaires du quotidien et se concentrent sur l'autocritique, la purification spirituelle et l'illumination, établissant un lien entre Allah et eux par la prière, la supplication, la charité, les bonnes actions, la gentillesse et l'entraide.

Comme il s'agit d'un mois de don et de partage, les musulmans préparent des repas spéciaux et offrent des cadeaux pour leur famille et leurs amis, pour les pauvres et les nécessiteux qui ne peuvent pas se le permettre ; cela peut inclure l'achat de vêtements neufs, de chaussures ou d'autres articles. Il existe aussi un aspect social impliquant l'invitation faite pour le repas de l'iftar (repas clôturant le jeûne journalier).

Laylat al-Qadr
Laylat al-Qadr (Nuit du Destin),

considérée comme la nuit la plus sainte de l'année, est une commémoration observée au cours de l'un des dix derniers jours impairs du mois. C'est au cours de cette nuit que le Coran aurait été révélé au prophète Mohamed (PSL) par l'archange Djibril. Sur la base du Coran, pour les musulmans, cette nuit est « meilleure que mille mois » de prières, de bonnes actions et d'invocation : prier tout au long de cette nuit est ainsi autant récompensé que prier durant mille mois ; de nombreux musulmans passent donc une partie (ou toute la nuit pour certains) à prier et/ou lire le Coran. Selon le sunnisme, cette nuit est la 21^e, la 23^e, la 25^e, la 27^e ou la 29^e du mois alors que, selon le chiisme, cette nuit est la 19^e, la 21^e ou la 23^e du mois. Toutefois, la véritable date reste impossible à déterminer.

Aïd al-Fitr
La fête islamique de l'Aïd el-Fitr, le 1er Chawwal, marque la fin de la période de jeûne et le premier jour du mois suivant, après qu'une autre nouvelle lune a été repérée ; l'Aïd intervient donc après 29 ou 30 jours de jeûne. L'Aïd el-Fitr désigne la fête de la rupture du jeûne, l'occasion de célébrations et de fêtes. Lorsque le jeûne est terminé, les musulmans se rendent dans les mosquées en début de matinée, vêtus de leurs plus beaux vêtements (souvent nouveaux), pour la première prière de l'Aïd. Des présents sont ensuite remis aux enfants, des festins sont organisés et des visites aux parents et amis effectuées ; des aliments sont aussi donnés aux pauvres (*zakat al-fitr*). Les musulmans profitent de ce jour de fête pour rendre visite à leurs amis, proches et leur famille. Certains musulmans considèrent qu'une fête doit durer 3 jours, donc ils célèbrent l'Aïd pendant 3 jours. La prière est de deux *rak'aahs* seulement et elle est optionnelle (*sunat*) par opposition aux cinq prières quotidiennes prescrites. Durant le mois suivant, appelé Chawwal, les musulmans sont encouragés à jeûner pendant encore six jours connus sous le nom *as-sitta al-bid*.



Hygiène de vie

Le grand mythe des graisses saturées

Voilà 40 ans qu'on nous rabâche la même rengaine : il faut réduire notre consommation de graisse, en particulier celle des acides gras saturés pour le bien de nos artères. Paradoxalement, cette recommandation a abouti à une explosion de l'obésité et des maladies cardiovasculaires. Comment l'expliquer ? Les acides gras saturés sont-ils diabolisés à tort ?

Les graisses : sommes-nous saturés par la désinformation ? A l'oreille, le mot sonne mal. Quelque chose de « saturé », n'est-ce pas forcément mauvais pour la santé ? Détrompez-vous : un acide gras « saturé » n'est rien d'autre qu'un acide gras dont chaque atome de carbone porte le maximum d'hydrogènes possible. On ne peut lui ajouter d'atome d'hydrogène : il est dit saturé. Mais qu'importe ! On le sait : les gras saturés provoquent des problèmes cardio-vasculaires. Voilà plus de 40 ans qu'on nous le répète. Manger de la margarine plutôt que du beurre, boire du lait écrémé plutôt que du lait entier, éviter au maximum les aliments gras... Des conseils plein de sagesse qui ont su traverser le temps... jusqu'à ces dernières années où le doute s'est installé.

Il faut remonter à 1967 pour comprendre l'origine de cette idée solidement ancrée dans les esprits et volontiers relayée par les autorités sanitaires. Une étude animale vient de démontrer un lien entre une alimentation riche en gras saturés et un taux de cholestérol élevé ainsi que des lésions dans les artères. Peu de temps après, des études chez l'homme démontrent un lien entre gras saturés et augmentation de celui qu'on appelle le « mauvais » cholestérol : le cholestérol LDL. La recherche a d'ores et déjà prouvé qu'il était un facteur de risque important de maladies cardiaques. L'affaire est toute entendue : les gras saturés augmentent le cholestérol LDL, lequel est connu pour élever le risque de cardiovasculaire, donc les gras saturés entraînent l'apparition de maladies cardiovasculaires. Quelque chose vous choque ? Les conclusions ne sont-elles pas un peu hâtives ? N'ont-ils pas confondu corrélation et causalité ?

En attendant, les premières recommandations liées à cette découverte sont encore celles d'aujourd'hui. L'apport quotidien en calories provenant des matières grasses ne devrait pas dépasser 30 % de l'apport énergétique total (calories). La moitié de ces matières grasses devrait provenir des acides gras monoinsaturés (oméga-9), un quart des gras polyinsaturés (oméga-3 et oméga-6) et le dernier quart des gras saturés.

On peut remplacer une partie des gras saturés par des gras monoinsaturés, à condition de ne pas excéder la limite totale de 30 % de l'apport énergétique quotidien provenant des

matières grasses.

Quel est le problème ?

Au cours des 30 dernières années, sur la base de ces recommandations, la proportion de l'énergie issue des graisses passe de 40 à 30 % aux Etats-Unis¹. Avec les résultats que l'on connaît : l'obésité explose et 1 décès sur 3 est aujourd'hui lié à un problème cardio-vasculaire (malgré les gros progrès thérapeutiques effectués en la matière).

Comment expliquer ces chiffres ? Les acides gras ont-ils été diabolisés à tort ? Les recommandations actuelles sont-elles encore valables au vue des études scientifiques parues sur les acides gras ? PasseportSanté a mené l'enquête.

Les acides gras saturés :

de l'accusation à la réhabilitation ?

Les acides gras saturés proviennent surtout du règne animal (beurre, crème, graisse de porc, d'oie, de bœuf ou de canard, etc.) mais on les trouve également dans certains produits végétaux (huile de coco, huile de palme). Ils se présentent sous forme solide à température ambiante et sont moins susceptibles de rancir que les autres gras. Ils ont mauvaise réputation mais leur place dans notre alimentation est légitime : les gras saturés ont un rôle important à jouer au niveau de nos membranes cellulaires. D'ailleurs, 50 % des graisses contenues dans le lait maternel, l'aliment le plus adapté au nouveau né, sont des graisses saturées.

Pas d'acides gras saturés dans l'alimentation : un problème ?

En l'absence d'acides gras suffisants dans l'alimentation, le corps est tout à fait capable de les synthétiser, excepté certains gras polyinsaturés (les oméga-3 et les oméga-6). Typiquement, cette synthèse est faite à partir des glucides retrouvés dans l'alimentation. Il faut également savoir que le corps peut transformer n'importe quel acide gras en acides gras saturés en fonction de ses besoins essentiels.

Consommer des acides gras saturés n'est donc pas indispensable ? Là encore, tout n'est pas si simple. Il faut savoir qu'un certain nombre de nutriments (les vitamines A, D, E et K, les caroténoïdes, les composés phénoliques) ont besoin de graisses pour être absorbés par l'organisme de manière optimale.

On parle de nutriments liposolubles. Ces nutriments ont de nombreuses actions sur différents aspects de la santé : diminution du risque de cancer², de maladies cardiovasculaires, de diabètes... Même si leur absorption n'a pas encore été entièrement comprise, il semble qu'elle soit plus efficace lorsqu'ils sont accompagnés d'aliments gras^{7,8}. Les acides gras peuvent donc être précieux pour la santé, et notamment sur le plan cardiovasculaire. Est-ce cependant suffisant pour réhabiliter les acides gras saturés, accusés depuis des décennies ?

Les graisses saturés, les taux de cholestérol et le risque de maladies cardiaques

Les chercheurs sont unanimes : les acides gras saturés feraient bien augmenter le taux de cholestérol LDL dans le sang¹, qui est un des facteurs de risques de maladies cardiovasculaires². Mais la donne est en réalité beaucoup plus compliquée. D'abord,



les acides gras saturés influeraient également de manière positive le cholestérol HDL, qui est un facteur de protection contre les maladies cardiovasculaires³. Ainsi, le rapport entre le cholestérol LDL et le cholestérol total (y compris le HDL) serait davantage prédictif des maladies cardiovasculaires⁴. Cela signifie que les acides gras saturés auraient deux effets contraires : la mise en danger et la protection. Voilà pourquoi il faut plutôt s'intéresser à l'effet net, ce qui est encore difficile à évaluer. Par ailleurs, le cholestérol LDL, qualifié souvent de « mauvais cholestérol », est composé de particules de différentes grosseurs. Les petites particules seraient particulièrement dommageables car elles peuvent s'infiltrent dans les parois des vaisseaux et sont plus facilement oxydables. Les grosses particules, au contraire, sont plus moelleuses et seraient moins dangereuses. Or, ce sont précisément ces dernières qui sont associées à la consommation de gras saturés⁵. On ne peut donc pas incriminer les graisses saturées pour la seule raison que le cholestérol LDL (toutes particules comprises) serait un facteur de maladies cardiovasculaires.

Aucun lien avéré entre gras saturés et maladies du cœur

En réalité, ni les études épidémiologiques, ni les études d'intervention n'ont permis de juger les acides gras saturés coupables dans la contraction des maladies cardiovasculaires. Plusieurs méta-analyses récentes ont d'ailleurs conclu à l'absence de toute relation entre les graisses saturées et les maladies des artères.

Malgré cela, les comités consultatifs scientifiques comme l'IOM, l'USDA ou l'EFSA n'ont pas pris en compte ces dernières données et continuent de recommander une diminution de la consommation d'acides gras saturés (sur la base d'un lien entre ces types de gras et l'élévation du cholestérol total). Ils ont donc décidé de ne pas prendre en compte l'augmentation du cholestérol HDL provoqué par les graisses saturées, qui est pourtant un facteur protecteur très renseigné vis-à-vis des maladies cardiaques.

Réduire les graisses saturées : par quoi les remplacer ?

Les nutritionnistes ont longtemps conseillé de réduire la consommation de graisses. Il a donc fallu remplacer ces aliments diabolisés par d'autres types d'aliments. Mais lesquels ? Se valent-ils tous ?

Les études montrent que le risque de maladie cardiovasculaire est diminué lorsqu'on réduit la consommation de graisses saturées au profit des acides gras polyinsaturés, les fameux oméga-3 et oméga-6. Ils sont dits essentiels car ce sont les seuls acides gras que le corps ne peut synthétiser de lui-même.

Mais cela signifie-t-il pour autant que les acides gras saturés sont dangereux pour l'organisme ? En réalité, il est tout à fait envisageable de conclure que ces acides gras apporteraient un effet bénéfique tandis que les acides gras saturés auraient un effet assez neutre sur le plan cardiovasculaire.

Malheureusement, les personnes n'ont pas réduit leur consommation de graisses saturées au profit des graisses polyinsaturées. La plupart se sont tournées vers les glucides. Or, il a été montré qu'aucun bénéfice n'avait été trouvé, en ce qui concerne le remplacement des graisses saturées par la consommation de glucides (excepté peut-être lorsque ces derniers ont un index glycémique faible, ce qui est actuellement loin d'être le cas²). Pire encore, alors que la consommation de grasses saturées a baissé, celle des graisses de type « trans » est montée en flèche. Or, il est clairement établi que ces types d'acides gras, retrouvés essentiellement dans les plats et aliments industriels (ainsi qu'en petites quantités dans les viandes), augmentent le risque de maladie cardiovasculaire (en augmentant le cholestérol LDL et en réduisant le cholestérol HDL).

Acides gras saturés : faut-il changer de cible ?

Les aliments riches en acides gras saturés ont des effets très différents en fonction de leur composition globale. Ainsi, les produits transformés à base de viande (comme la charcuterie) sont bien associés à un risque augmenté de maladie cardiovasculaire⁹. Les produits laitiers, en revanche, auraient des effets bénéfiques sur le risque de diabète¹⁰.

En ce qui concerne le fromage, les effets présumés des acides gras saturés seraient contrebalancés par sa riche composition en protéines et en calcium. L'exemple le plus marquant est le chocolat noir : malgré sa riche teneur en acide stéarique et en acide palmitique (deux acides gras saturés), les études ont prouvé qu'il réduisait significativement le risque de maladie cardiovasculaire. Alors, faut-il cesser de s'attaquer aux

grasses saturées et changer de cible ?

6 raisons pour lesquelles il est aberrant de conseiller d'éviter les graisses saturées

Les acides gras saturés sont très variés et tous n'ont pas le même effet sur l'organisme et sur les risques de maladie cardiovasculaire.

Les aliments qui contiennent des acides gras saturés sont souvent des sources majeures de protéines, de calcium et d'autres composants qui influencent aussi (positivement ou négativement) le risque de maladies cardiovasculaires.

Réduire les acides gras saturés implique d'augmenter la consommation d'autres types d'aliments. Les glucides et les acides gras trans sont les principaux aliments de substitution, alors qu'ils pourraient être plus dangereux sur le plan cardiovasculaire.

La consommation de graisses saturées est corrélée (positivement ou négativement) à d'autres maladies comme le cancer, ce qui devrait être pris en considération dans les recommandations alimentaires.

On ne peut se baser sur un seul marqueur (l'élévation du taux de cholestérol LDL) pour évaluer l'impact d'un type de gras sur la santé cardiovasculaire. La concentration en triglycérides, en apolipoprotéines B, en HDL-cholestérol sont d'autres marqueurs à ne pas négliger.

La consommation d'acides gras saturés, et de graisses de manière générale, a un impact très varié en fonction des individus. La réponse métabolique (concentration en triglycérides, taux de cholestérol) varie considérablement selon plusieurs facteurs.

Ne pas se ruier sur les graisses saturées pour autant

Les graisses ne doivent pas être diabolisées. Mais cela ne signifie pas qu'il faille de nouveau en manger à foison ! Les diètes méditerranéenne et asiatique ont fait leur preuve en matière de prévention cardiovasculaire, et l'apport en acides gras saturés y est assez faible. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que les aliments riches en gras saturés sont plus caloriques de manière générale, ce qui pourrait favoriser l'excès de poids, un facteur de risque important pour les maladies cardiaques. Ainsi, un bol de lait écrémé contient 88 calories tandis qu'un bol de lait entier contient plus de 150 calories. Au final, on retient que ce sont les aliments non transformés, et les plus bruts possible (les fruits, les légumes, les noix, le beurre, le poisson, les œufs...) qui sont les plus recommandables.

Les aliments transformés et raffinés (les plats préparés, la farine blanche, les barres chocolatées, les boissons gazeuses...) sont au contraire à déconseiller vivement. Les aliments industriels contiennent souvent des acides gras trans qui contrairement aux acides gras saturés, sont à éviter à tout prix. Ils sont issus du traitement industriel des huiles, qui sont hydrogénées pour rendre les aliments solides, moelleux et moins périssables.

Sidi Moustapha Ould BELLALI
bellalisidi@yahoo.fr

Changements climatiques

Quelles conséquences du sur les ressources en eau (3)

Environ 40% de la population d'Afrique subsaharienne n'a pas accès à l'eau potable. C'est le continent où l'accès à une eau de qualité est le plus limité, selon le quatrième rapport de l'Onu sur l'eau. Pourtant, l'Afrique compte dix-sept grands fleuves et une centaine de grands lacs, auxquels s'ajoutent de considérables nappes phréatiques.

L'eau et les changements climatiques sont régulièrement cités parmi les crises les plus graves que l'humanité aura à affronter pendant les prochaines décennies. En fait, les liens entre les deux enjeux sont si étroits que l'on devrait peut-être plutôt y voir un seul et unique enjeu. La publication par le Groupe des Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) d'un rapport sur le thème permet de fournir un tableau d'ensemble des conséquences du changement climatique sur les ressources en eau.



teur n'étant pas déterminant dans la problématique.

L'adaptabilité des sociétés africaines, à une meilleure gestion de leurs ressources en eau, sera évaluée différemment.

Afin de prendre en compte le niveau de développement des pays, la dimension économique sera prise au sens large, avec des indices tels que la richesse financière, les buts de l'utilisation de l'eau, les modes de gestion des sociétés de distribution et les investissements en infrastructure.

Enjeux spécifiques de l'eau en Afrique

Compte tenu de l'accroissement des besoins multiples et surtout de la forte croissance de la population mondiale, l'eau est plus que jamais devenue un enjeu majeur dans les sociétés.

D'une part, les pays occidentaux satisfont leurs besoins au prix d'investissements financiers lourds permettant d'accéder, de distribuer et de traiter l'eau douce.

D'autre part, les pays du Sud sont confrontés à d'énormes difficultés, dont l'ampleur est tributaire des caractéristiques physiques, démographiques, économiques et politiques de chacun.

L'Afrique reste confrontée à un immense « stress hydrique », s'expliquant par une forte pénurie d'eau qui pèse sur une partie importante des

populations. Au sud du Sahara, environ 300 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable (plus du tiers de la population du continent) et un habitant sur deux souffre de maladies résultant de la pénurie ou de la mauvaise qualité de l'eau.

L'inégale répartition géographique des ressources en or bleu est une caractéristique importante du continent africain.

Le problème est lié à la réduction des territoires endoréiques, des territoires où l'écoulement des eaux n'atteint pas la mer et se perd dans des dépressions fermées. L'irrégularité et la diminution des précipitations depuis les années 70 n'ont, qui plus est, fait qu'aggraver la question des besoins en eau.

En Afrique australe et en Afrique orientale, les populations alternent ainsi depuis les deux dernières décennies entre sécheresses et inondations. Par ailleurs, la fragilisation des écosystèmes, à travers une forte intensification des activités agricoles, une intensification de la déforestation, un développement des activités industrielles et une urbanisation massive, a contribué au risque de manque d'eau dans plusieurs parties du continent.

Gestion partagée et maîtrise de l'eau

En Afrique subsaharienne, l'exploitation et la maîtrise de l'eau, tant en

milieu rural qu'urbain, sont devenues des questions stratégiques au regard de l'accroissement démographique, de la diversification des activités économiques et de la dégradation actuelle de l'environnement.

La réalisation d'une vraie gestion durable de l'eau repose donc sur le développement d'un partage équitable et sur une économie de l'eau qui concilie les intérêts des acteurs concernés.

La maîtrise humaine des ressources en eau, comprise ici comme la capacité des sociétés à mobiliser et contrôler l'eau (douce) à travers l'espace et le temps, représente un formidable outil de développement socioéconomique durable.

Il n'est guère étonnant que ce soit presque toujours le long des fleuves et rivières que les hommes se soient établis et que de grandes civilisations furent étroitement liées à la mise en valeur d'un cours d'eau majeur (l'Égypte du Nil ou les Sumé-

la distribution d'eau collectivement organisée pour usage domestique signifie ainsi améliorer la disponibilité d'une force de travail (social et économique) afin de servir la poursuite de ce développement.

2^e résultante

Deuxièmement, la maîtrise des ressources hydriques est essentielle à la survie et au développement des économies modernes en raison de deux fonctions de production de l'eau : de biomasse et industrielle.

En ce qui a trait à la fonction de production de biomasse, son importance tient surtout à l'agriculture irriguée qui permet à de nombreux États de nourrir leur population grâce à une augmentation des productions devenue nécessaire dans un contexte de croissance et de densification démographiques (ou d'une importante population stabilisée et urbanisée).

C'est ainsi qu'environ 40 % des récoltes mondiales proviennent des quelques 17 % de terres agricoles



riens du Tigre et de l'Euphrate). En fait, ce n'est que la technologie du dernier siècle qui permet d'importantes installations humaines à la fois permanentes et éloignées de l'eau. Élément central de l'écologie de la planète, symboliquement et culturellement signifiante, l'eau a également influencé l'organisation sociale, économique et politique de l'humain.

Aujourd'hui, au-delà de son rôle structurant historique, la maîtrise humaine des ressources en eau se pose comme vecteur de développement durable via au moins trois grandes résultantes. Premièrement, elle est essentielle à la survie et au développement social des populations humaines dans les économies politiques modernes, alors que leurs effectifs et leurs densités ne permettent plus à chaque individu d'aller s'abreuver directement au ruisseau ou de se laver à même la rivière. Sans une maîtrise technique et collective des ressources hydriques, les sociétés deviennent donc minées par les conditions d'hygiène difficiles, les installations sanitaires déficientes et les maladies hydriques; les individus qui les composent doivent de plus dépenser temps et énergie pour s'assurer d'un approvisionnement minimal. La maîtrise humaine de l'eau sert donc de support au développement socioéconomique d'un pays en améliorant la santé de ses habitants (Phillips et coll., 2006) (en tant que tels, mais aussi en tant qu'agents socioéconomiques) et en les libérant d'une tâche exigeante. Au surplus de constituer en soi un objectif de développement durable,

sous irrigation.

Au demeurant, l'agriculture est de loin le secteur d'utilisation prélevant le plus d'eau (versus les secteurs domestique et industriel), alors qu'elle est globalement responsable de 70 à 75 % des ponctions. Pour ce qui est de la fonction de production industrielle de l'eau, de grandes quantités de la ressource sont également nécessaires à l'industrie pour divers procédés, notamment l'ébullition, le nettoyage, la climatisation, le refroidissement, la transformation, le transport et la production énergétique. En fait, l'industrialisation telle qu'on la connaît (son expansion comme son simple maintien) est tout simplement impossible sans un accès continu à de substantielles quantités d'eau douce.

3^e résultante

Troisièmement, la maîtrise de l'eau est essentielle à la protection des populations et de l'économie contre les événements hydrologiques extrêmes (sécheresses et inondations), c'est-à-dire lorsque l'eau peut devenir source de mort plutôt que de vie. En fait, ces événements se comportent en agents destructeurs de ce que la maîtrise de l'eau amène et brisent les possibilités de développement durable en forçant périodiquement un retour à la case départ. Parce que si « faire durer » le développement signifie l'encadrer pour ne pas qu'il détruise les écosystèmes dont il dépend lui-même, cela veut également dire l'empêcher de s'effondrer.

Baba D. TRAORE
cjpzara@yahoo.fr

Le potentiel existe pour une meilleure maîtrise de l'eau

La mission hydraulique d'un État (la maîtrise de l'eau en général) peut s'exprimer de multiples façons, du réservoir collinaire au grand périmètre irrigué, en passant par les puits à exhaure animale. Alors que la mission hydraulique des pays industrialisés est largement achevée, les infrastructures de base manquent cruellement à l'Afrique de l'Ouest où le niveau de maîtrise de l'eau est « particulièrement faible: le potentiel de développement durable par une meilleure maîtrise de l'eau est donc là. Toutefois, il convient de préciser que la réalisation de la mission hydraulique des États ouest-africains ne relève pas d'une logique purement mécanique où il suffirait de distribuer des ressources attendues par les populations. Effectivement, des schémas d'utilisation mettant en valeur la ressource maîtrisée doivent être développés dans le cadre d'une vision à long terme et en étroite collaboration avec les populations locales. Des spécialistes hydrologues rappellent par ailleurs que la maîtrise de l'eau n'est pas qu'une question d'infrastructures physiques :

Pour être viable, toute politique de développement des ressources en eau à travers la réalisation d'infrastructures hydrauliques et hydro-agricoles doit s'accompagner d'une politique de mise en place d'infrastructures institutionnelles appropriées, c'est-à-dire des structures de gouvernance qui permettent la gestion rationnelle et durable des ressources en eau et des infrastructures physiques qui pourraient être construites. Ces infrastructures institutionnelles déterminent pour une grande part l'efficacité dans l'allocation et la protection des ressources en eau entre les différents acteurs aussi bien au niveau national que sous-régional.

Le manque d'eau est un phénomène relatif, qui n'a pas les mêmes incidences, sur les pays. La rareté est vécue différemment, selon les usages de l'eau et « les diverses stratégies d'adaptation des sociétés ». Pour mieux saisir l'influence du niveau de développement d'un pays sur l'accessibilité à l'eau, certains spécialistes proposent de multiplier la disponibilité des ressources renouvelables en eau par l'indice de développement humain. Le résultat est appelé « indice de rareté sociale de l'eau » (IRSE). Cet indice permettrait alors de « mieux cerner la gravité réelle d'une pénurie dont le chiffre absolu du volume disponible par habitant ne rend qu'imparfaitement compte. »

Pourtant si l'on se prête à cet exercice avec les pays africains, le résultat est peu probant. Le coefficient de corrélation est quasi nul et la courbe de tendance adopte une pente légèrement positive. Or, plus l'indice de rareté sociale augmente, plus le pourcentage de population, sans accès amélioré à l'eau, devrait diminuer.

Technologie

Histoire des bateaux

L'invention du bateau remonte à plusieurs milliers d'années, et correspond au besoin que l'homme a très tôt eu de pouvoir se déplacer sur l'eau, qu'il s'agisse de rivière ou de mer. Les bateaux ont accompagné l'homme dans son évolution. De la barque monoxyle du Mésolithique au puissant porte-avions nucléaire moderne, l'histoire des bateaux accompagne celle de l'Homme.

Préhistoire. Radeau constitué de troncs d'arbre reliés entre eux.

Les premiers bateaux ont été construits au Néolithique, à partir de troncs d'arbres évidés à l'aide d'outils en pierre (pirogue monoxyle) mais d'autres types de bateaux (de type skiff) ont été conçus. Il semblerait aussi que des radeaux s'appuyant sur des outres ou des amphores, inspirés pour le transport de ces derniers ou non, émergent au Moyen-Orient : en Mésopotamie, en Égypte ou en Crète selon l'interprétation que l'on fait de certaines gravures... Une découverte récente en Crète indiquerait que l'homme ait navigué il y a 120000 ans. Ces premiers bateaux ont une fonction simple, qui est de pouvoir se déplacer sur l'eau, essentiellement pour la chasse et la pêche. On a par exemple retrouvé à Noyen-sur-Seine une pirogue monoxyle, fabriquée dans un tronc de pin sylvestre et conservée sur une longueur de plus de 4 mètres, datée du mésolithique (-7000 av. J.-C.), et actuellement visible au musée de Nemours. Deux autres pirogues, disposées côte-à-côte et en excellent état, ont également été découvertes en amont de Paris, à Nandy, et sont datées de 7245-6710 av. J.-C. pour la plus ancienne, 7040-6620 av. J.-C. pour l'autre, ce qui en ferait a priori les plus vieux bateaux découverts sur le plan mondial. Des répliques expérimentales de ces pirogues ont été réalisées6.

Pirogues monoxyles amérindiennes

Mais très vite, l'homme constate que ce moyen de locomotion offre d'immenses possibilités, tant pour la pêche que pour l'exploration, pour faire du commerce aussi bien que pour faire la guerre. Après avoir appris à utiliser une perche en bois qu'il appuie au fond de l'eau pour diriger son embarcation, il apprend vite à fabriquer des perches à extrémité plate, des pagaies, qui, en appui sur l'eau, permettent de se déplacer dans les zones de grande profondeur. Les plus anciennes pirogues monoxyles découvertes lors de recherches archéologiques sont la plupart du temps taillées dans des arbres résineux, à l'aide de simples outils en pierre. Leur forme, dérivée d'un tronc, est très allongée (jusqu'à plus de 8 m) et étroite (en général de 50 à 60 cm, espace suffisant pour asseoir le navigateur). L'extérieur est en général circulaire, les extrémités sont en cuillère. On trouve sur certaines de premières adaptations destinées à renforcer l'ensemble de l'intérieur. L'équipement se limite à des pagaies ou à une perche, parfois accompagné d'une ancre en pierre.

Âge du bronze
Canoës d'Amérindiens en pêche

nocturne à la torche
Dans les vagues, l'eau a tendance à envahir l'embarcation. Il y a environ 5 000 ans, des constructeurs, tant en Égypte que ceux vivant au bord de la rivière Âmose en fibres végétales, ils « cousent » sur les flancs de la pirogue une planche portant des trous en position concordante. Ils inventent ainsi le bordage cousu, qui permettra progressivement d'augmenter la taille des embarcations. Ce bordage, en surélevant les bords, protège des entrées d'eau, mais permet du même coup d'augmenter significativement la capacité de charge de l'embarcation. Les amérindiens, qui lors de la découverte de l'Amérique par les Européens, en sont technologiquement au stade de l'âge de la pierre, construisent des canoës, structures très légères et maniables, constituées de lames d'écorce de bouleaux cousues sur une charpente en frêne. Le plus ancien bateau cousu de Méditerranée, découvert à Zambratija en 2014, date du XIIe siècle av. J.-C.8.
De la pirogue monoxyle, il ne reste bientôt que la quille des bateaux, qui perdure encore aujourd'hui dans les constructions en bois.

Pirogue de l'île des Pins (Nouvelle-Calédonie)

Parallèlement, les premiers navigateurs constatent qu'en déployant une peau de bête ou une toile végétale tressée, tendue au bout d'une perche plus ou moins verticale fixée au fond de l'embarcation, ils peuvent utiliser la force de propulsion du vent : la voile est née. Les premiers voiliers ne savent utiliser le vent que lorsqu'il vient de l'arrière, dans les autres cas, la rame reste indispensable. Mais les meilleurs navigateurs apprennent vite à domestiquer ce vent indispensable. C'est ainsi, avec de simples pirogues à bordage cousu, et une voile rudimentaire, que débutera le peuplement de l'Océanie il y a 3000 ans, les austronésiens, navigateurs expérimentés, parcourant déjà des milliers de kilomètres en plein océan sur des pirogues pouvant embarquer jusqu'à une cinquantaine de passagers.

Antiquité
Reconstitution d'un bateau romain. Les Égyptiens, il y a 5000 ans, ont déjà une parfaite maîtrise de la construction des voiliers, dont on a retrouvé un exemplaire remarquable, la célèbre barque solaire, devant la pyramide de Gyzeh. La barque, en bois de cèdre, à bordage cousu, mesure 43,5 m de long, sa proue s'élève à 5 m et sa poupe à 7 m. Si cette barque est un outil de culte funéraire, il est évident qu'elle a été construite par simple copie des techniques alors maîtrisées par les égyptiens. Selon les dernières études réalisées, il semble très probable que



ce voilier ait été théoriquement capable de remonter au vent, et de naviguer en haute mer, mais la démonstration grandeur nature reste à faire. Les Égyptiens savent déjà à l'évidence naviguer autant sur le Nil qu'en mer. Le pharaon Sésostris III (1878 av. J.-C. - 1839 av. J.-C.) fait creuser un canal dirigé d'ouest en est à travers le Wadi Tumilat, ancêtre du canal de Suez, faisant se joindre le Nil et la mer Rouge. D'après Hérodote10, les Égyptiens réalisent vers 600 avant notre ère une première circumnavigation autour de l'Afrique. Gravure de Martin Heemskerck représentant le Phare d'Alexandrie. S'inspirant des techniques égyptiennes, les Phéniciens et les Grecs achèvent progressivement de maîtriser la navigation en mer à bord des trières, explorent puis colonisent toute la Méditerranée à bord de leurs navires. Ptolémée 1er fait construire pour guider les marins le Phare d'Alexandrie. Mais la plupart du temps, ceux-ci font du cabotage, et ne s'aventurent que rarement hors de vue des côtes. Leurs navires ont principalement une fonction de commerce et de transport de personnes, bien qu'ils ne dédaignent pas les utiliser parfois pour faire la guerre. Mais le navire reste alors un simple moyen de transport, permettant éventuellement l'utilisation d'armes de jet pour affaiblir l'adversaire avant l'abordage du navire ennemi. Vers 340 av. J.-C., un scientifique et explorateur grec de Massalia, Pythéas, franchit à bord de son navire les colonnes d'Hercule (déroit de Gibraltar), remonte les côtes de la Gaule, accoste en Bretagne (l'actuelle Angleterre), passe les Orcades et, poussant plus au nord, atteint un pays nommé Thulé qu'il ne peut dépasser, bloqué par la banquise. Pythéas rapporte de son voyage la preuve de la rotondité de la terre, ce que la majorité des astronomes de l'époque supputent. Ses mesures de latitude, à l'aide d'un gnomon, sont d'une précision étonnante pour l'époque. Aristote l'a démontré indirectement à la fin du VIe siècle av. J.-C. par le calcul, Pythéas le confirme par un relevé des positions stellaires, et par la mesure des durées diurnes et nocturnes.

Flotte vénète
Selon Jules César, les navires vénètes étaient supérieurs à ceux des Romains : leurs carènes étaient plus plates et étaient donc plus adaptées aux hauts-fonds et aux reflux. Les proues et les poupes étaient très relevées ce qui leur permettait de naviguer plus facilement par gros

temps et par tempête. Les bateaux étaient en bois, les ancres étaient retenues par des chaînes et les voiles étaient faites à partir de peaux. En outre, ils étaient plus grands et plus massifs que les navires romains et leurs coques étaient si solides qu'elles résistaient parfaitement à leurs coups d'éperons. Leurs bords étaient également plus hauts, ce qui protégeait les soldats des tirs des Romains, qui eux-mêmes étaient en position vulnérable, enfin ces hauts bords rendaient difficile un abordage de l'ennemi.Cette description des navires vénètes est la seule description contemporaine à la Guerre des Vénètes qui nous soit parvenue :
« Les vaisseaux des ennemis étaient construits et armés de la manière suivante : la carène en est un peu plus plate que celle des nôtres, ce qui leur rend moins dangereux les bas-fonds et le reflux ; les proues sont très élevées, les poupes peuvent résister aux plus grandes vagues et aux tempêtes ; les navires sont tout entiers de chêne et peuvent supporter les chocs les plus violents. Les bancs, faits de poutres d'un pied d'épaisseur, sont attachés par des clous en fer de la grosseur d'un pouce ; les ancres sont retenues par des chaînes de fer au lieu de cordages ; des peaux molles et très amincies leur servent de voiles, soit qu'ils manquent de lin ou qu'ils ne sachent pas l'employer, soit encore qu'ils regardent, ce qui est plus vraisemblable, nos voiles comme insuffisantes pour affronter les tempêtes violentes et les vents impétueux de l'Océan, et pour diriger des vaisseaux aussi pesants. Dans l'abordage de ces navires avec les nôtres, ceux-ci ne pouvaient l'emporter que par l'agilité et la vive action des rames ; du reste, les vaisseaux des ennemis étaient bien plus en état de lutter, sur ces mers orageuses, contre la force des tempêtes. Les nôtres ne pouvaient les entamer avec leurs éperons, tant ils étaient solides ; leur hauteur les mettait à l'abri des traits, et, par la même cause, ils redoutaient moins les écueils. Ajoutons que, lorsqu'ils sont surpris par un vent violent, ils soutiennent sans peine la tourmente et s'arrêtent sans crainte sur les hauts-fonds, et, qu'au moment du reflux, ils ne redoutent ni les rochers ni les brisants ; circonstances qui étaient toutes à craindre pour nos vaisseaux. »

Moyen Âge
Vers la fin de l'Antiquité et le début du haut Moyen Âge, s'effectue au cours d'un processus complexe une révolution technique importante : le

principe de « construction sur bordé », qui était déjà utilisé pour les bateaux cousus de l'époque archaïque, est remplacé par le principe de construction « sur membrure » ou « sur squelette » qui reste appliqué jusqu'à aujourd'hui. Jusqu'à la Renaissance, à part quelques exceptions, les bateaux, qu'ils soient à rame ou à voile, vont conserver cette caractéristique polyvalente. Les Vikings, comme en témoigne la tapisserie de Bayeux, utilisent le même navire, un knörr mi-rameur mi-voilier, pour explorer l'Amérique du Nord, commercer dans la mer Baltique ou envahir la Normandie et remonter la Seine jusqu'aux portes de Paris.

Fragment de la tapisserie de Bayeux montrant un bateau scandinave du XIe siècle
Comme on peut le constater en comparant les bateaux égyptiens (image ci-dessus) et les bateaux viking ou les dromons byzantins (images ci-contre), il n'y a quasiment aucune évolution technique des bateaux sur cette période de 6000 ans. La technologie de la navigation, jusqu'à la Renaissance, reste primitive, basée sur les acquis techniques des civilisations méditerranéennes de l'Antiquité.L'absence d'avancée technique notable n'empêche pas certaines civilisations de prospérer grâce à leur maîtrise de la navigation, comme les républiques maritimes de Gênes et de Venise, ou encore la Marine byzantine. Mehmed pacha Sokolović, grand vizir de Soliman le Magnifique, afin d'aider à l'expansion de l'Empire ottoman, entame des travaux de restauration du canal de suez, mais ne peut les mener à terme.On sait aujourd'hui, grâce au site de l'Anse aux Meadows que les Vikings sont allés très tôt jusqu'au continent américain. L'établissement fondé plus de 500 ans avant Christophe Colomb abrite les plus anciennes traces de la présence européenne en Amérique du Nord. On pense qu'il pourrait s'agir de la colonie quasi légendaire de « Vinland » fondée par l'explorateur Leif Ericson aux alentours de l'an mil.

Les inventions décisives
Nombre d'inventions ont permis de faire évoluer les bateaux. Mais quelques-unes ont été décisives, permettant un bond technologique offrant de nouvelles perspectives dans les capacités des bateaux, et motivant par effet d'entraînement de nombreuses autres améliorations. Pouvoir mieux naviguer incite à la témérité, qui impose d'améliorer la structure globale des bateaux.

La difficile insertion de l'Afrique de l'ouest dans la mondialisation

Depuis les années soixante-dix et plus encore l'éclatement du bloc soviétique marqué par la chute du mur de Berlin et la réunification allemande, on assiste à une accélération de la mondialisation des échanges et à une interdépendance accrue des économies nationales. Ces deux phénomènes entraînent une exacerbation de la concurrence et la constitution de vastes ensembles économiques régionaux qui dépassent les frontières étatiques. L'Union européenne, l'Amérique du Nord et l'Asie orientale (Japon et Asie du Sud-Est) apparaissent comme étant les principaux pôles de cette nouvelle organisation économique mondiale.



Cette mondialisation économique se traduit par l'extension à l'ensemble de la planète des mouvements de marchandises, de capitaux et, non sans problèmes, de personnes comme nous le verrons à propos de la migration de jeunes Ouest-Africains en Libye. Le libéralisme, qui induit l'abolition des barrières douanières et des frontières nationales, est censé faire disparaître les spécificités régionales qu'elles soient d'ordre économique, politique ou culturel. Mais cette évolution planétaire provoque elle-même une différenciation de l'espace : les regroupements régionaux à l'œuvre dans le monde répondent à des finalités distinctes et témoignent des diversités régionales, créées au sein de la mondialisation « L'émergence des régions planétaires »,.... Loin d'uniformiser les pays, celles-ci contribuent, au contraire, à en accroître les différences car elles renvoient à une histoire, à une culture et à une perception de l'économie et du politique distinctes selon les sociétés. Ces diversités résultent enfin de leur plus ou moins grande volonté et capacité à s'inscrire dans ce nouvel ordre économique qu'on entend leur imposer.

Dans ce nouveau contexte, les territoires « gagnants » sont ceux qui profitent de leurs ressources naturelles et humaines, de leur position au regard des circuits commerciaux et de leur stabilité politique pour saisir les chances que leur donne leur mise en concurrence au niveau mondial. A l'inverse, les territoires « perdants » sont ceux qui ne disposent pas d'atouts suffisants tant du point de vue productif qu'humain pour s'insérer dans ce nouvel ordre économique mondial : des régions entières comme l'Afrique de l'Ouest, sous ajustement structurel depuis près de vingt ans, sont contraintes à travers les mesures qui leurs sont imposées par le Fond monétaire international et la Banque mondiale de s'adapter à ce nouveau contexte en suivant des politiques de désengagement de l'Etat. Celles-ci entraînent une paupérisation croissante de leurs populations désormais privées du minimum social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.).

L'Afrique de l'Ouest, dont le poids demeure très modeste dans le commerce mondial, souffre en effet d'un grand nombre de handicaps dans le cadre de la mondialisation : ressources naturelles et minières mal exploitées et parfois limitées, industrialisation faible, fort enclavement (pays sahéliens), infrastructures

peu développées, croissance démographique soutenue, taux d'alphabétisation parmi les plus bas du monde, etc. Malgré ces contraintes, elle s'est ouverte, au cours des décennies passées, sur l'économie mondiale en diversifiant ses sources d'approvisionnement et ses débouchés commerciaux. Les anciennes métropoles que sont la France et la Grande-Bretagne ont ainsi vu leur part diminuer comme l'illustre le tableau suivant :

Ce retrait européen s'est fait au profit du Japon et des nouveaux pays industrialisés du Sud-Est asiatique (, Thaïlande, Singapour, etc.) puis, plus récemment, des pays du Maghreb et de la péninsule arabique. Après avoir été pendant un siècle presque exclusivement ancrée sur l'Europe, l'Afrique de l'Ouest est entraînée de s'arrimer au monde arabe et constituera vraisemblablement à terme avec celui-ci un nouvel ensemble au sein de la globalisation : l'univers arabo-musulman. Soudé par un islam de plus en plus répandu et actif, comme le montrent les récents événements politiques, ce nouveau pôle sera amené à tenir une place prépondérante dans le nouvel ordre économique et politique mondial avec pour atouts une population nombreuse et à fort taux d'accroissement et les considérables richesses financières des pays du Moyen-Orient, exportateurs de pétrole.

Il ya lieu de décrire au cours de ces pages cette résurgence des relations entre l'Afrique de l'Ouest, le Maghreb d'une part, et la péninsule Arabique d'autre part et montrerons que des grands courants d'échanges anciens sont réactivés dans un contexte géopolitique et économique nouveau. Pour cela, nous nous appuierons sur les nombreux entretiens que nous avons menés tant auprès d'hommes d'affaires africains et arabes que de responsables politiques et administratifs mais aussi auprès des jeunes migrants de retour de Libye ou d'Arabie saoudite.

Les échanges entre le Maghreb et l'Afrique noire

L'Afrique noire et le Maghreb sont des entités le plus souvent dissociées car le Sahara est considéré comme une mer intérieure faisant obstacle à la circulation des hommes et des marchandises. L'examen de leurs relations montre, au contraire, que ce désert a été de tout temps un trait d'union entre ces deux univers qui demeurent intimement liés malgré l'inhospitalité de l'environnement et la naissance d'Etats-nation mo-

dernes. Le sable puis les frontières ne sont jamais parvenus à décourager les commerçants arabes et touabous et encore moins les caravaniers touaregs qui parcourent le Sahara au volant de leurs camions ou juchés sur leurs chameaux . Le destin d'un mythe,.... Ces obstacles ne dissuadent pas non plus les nombreux jeunes Ouest-Africains qui partent en Libye y chercher du travail, autre facette d'une mondialisation qui semble ici s'effectuer par le « bas » car en dehors de toute structure organisationnelle.

Le négoce transsaharien

L'Afrique noire et le monde arabe entretiennent des relations pluriséculaires dont l'islam et le commerce demeurent les principaux vecteurs. En détournant les courants commerciaux vers l'Atlantique, la colonisation a entraîné l'atténuation de leurs liens mais non leur disparition totale : la France assura en effet la survie d'une partie du commerce transsaharien afin de concurrencer le négoce britannique.

Si les deux premières décennies qui suivirent l'accession à l'indépendance des Etats d'Afrique de l'Ouest ne se traduisirent pas par une véritable reprise des échanges avec l'Afrique du Nord, on assiste, depuis les années 80 et surtout 90, à la réactivation des contacts entre l'Afrique sub-saharienne et le Maghreb.

Après de longues décennies d'extinction (période coloniale puis années 60 et 70), le négoce transsaharien tend actuellement à renaître sur des bases qui ne sont pas si éloignées des flux précoloniaux. Certes, les convois de camions ont remplacé les caravanes chamelières, mais l'organisation des échanges et leurs acteurs ne paraissent pas être en rupture avec le passé hormis, aspect capital dans le Sahara central, la mise à l'écart des Touaregs. Ils ne sont plus les convoyeurs attirés des marchandises n'ayant pas su (ou pu) se reconverter dans le transport moderne et constituer des parcs de véhicules capables de traverser le désert comme l'ont fait les opérateurs arabes.

Ces grands flux marchands qui relient actuellement le Sahel au Sud maghrébin, voire le golfe de Guinée à la mer Méditerranée, revêtent une certaine ampleur, difficilement chiffrable en raison du caractère frauduleux de nombre d'entre eux. Plusieurs grands axes transsahariens peuvent être identifiés. L'axe occidental qui part du Sud marocain ou de la localité algérienne de Colon Bé-

chard et qui arrive sur les rives du Niger : Pierre Bonte P. Bonte, « Faire fortune au Sahara : permanences et... explique que cet axe était contrôlé pour une part majeure par des commerçants d'origine marocaine durant les premières décennies du xxe siècle, ces derniers étant ensuite supplantés par de nouveaux groupes sociaux issus de la catégorie sociale de zawiyya (tribus maraboutiques). Un second axe, central, emprunte la transsaharienne depuis Alger en traversant Ghardaïa, In Salah, Tamanrasset puis Agadès. Il se subdivise alors en deux routes, l'une menant à Niamey ou au port béninois de Cotonou, l'autre se dirigeant vers le Nigeria, notamment Kano. Un troisième axe, sans doute le plus important, part de Tripoli pour se diriger vers Sabha. Il comprend trois ramifications : une première regagne Agadès en traversant le désert du Ténéré d'est en ouest, une seconde atteint le bassin du lac Tchad en empruntant le Tibesti ou la piste qui conduit à N'Guigmi puis à la région de Maïduguri (Nigeria), une troisième ramification relie Sabha à Zouar puis Faya-Largeau, Moussoro pour se terminer à N'Djamena. Enfin, un dernier axe part de Benghazi pour atteindre l'oasis de Koufra puis Faya-Largeau ou Abéché. Ces grands axes mettent en relation des villes parfois très éloignées qui sont le siège des réseaux marchands qui animent ces circuits d'échanges transsahariens : Tripoli est en contact avec Agadès, Zinder, Kano, Faya-Largeau et N'Djamena mais aussi Cotonou. De son côté, Tamanrasset est le siège d'une foire internationale organisée, chaque année, afin d'encourager les échanges entre les pays de la région. Pendant quelques jours, elle est le point de ralliement de commerçants algériens installés à Alger, Oran, Ghardaïa, Ouargla, In Salah mais aussi maliens de Gao et de Tombouctou, nigériens d'Agadès, Zinder, Maradi et Niamey, nigériens de Kano et de Sokoto et enfin burkinabés, togolais et béninois. D'anciens maillages urbains transsahariens renaissent à présent et l'Afrique du Nord est spatialement réintégrée dans la stratégie des réseaux marchands ouest-africains contemporains : les riches commerçants sahéliens de Ségou, de Tombouctou, de Gao, d'Agadès, de Faya-Largeau et d'Abéché ont des correspondants à Tamanrasset, In Salah, Ghardaïa, Sabha, Koufra, Mourzouk, Benghazi et Tripoli.

Avec l'Algérie, les marchandises véhiculées par ces échanges à longue distance sont globalement de deux

types : d'une part, il y a des produits issus des productions nationales comme les dattes et le sel des Chott des régions de Biskra et d'El Oued destiné à la COMINAK, société minière nigérienne qui utilise ce produit comme réactif pour la production d'uranate (la société a besoin de plus de 4 000 tonnes par an, ce qui représente un marché annuel d'environ 350 à 400 millions de francs CFA). Ces produits sont échangés contre du bétail (chameaux, moutons et plus rarement bovins), du natron, de la gomme arabique, des noix de cola, des fardeaux de thé destinés à Tamanrasset, Djanet et In Salah (ce produit vient d'Asie par les ports du golfe de Guinée), du henné, du souchet (espèce d'amende), du gingembre, des clous de girofle, du piment, des épices, du sésame et de l'arachide d'Afrique noire. D'autre part, on trouve des biens manufacturés nationaux (matériaux de construction, matériel électrique, plomberie, sanitaires, peinture, etc.) ou importés depuis l'étranger (Europe, Asie) et des articles artisanaux (tapis de Ghardaïa, etc.) : pendant de longues années l'Algérie inonda le marché ouest-africain de cartons de lait (lahda) et d'autres denrées alimentaires qu'elle subventionnait et qui étaient exportés au Sahel avec la complicité des plus hautes sphères de l'Etat. En contrepartie, elle importait du mil destiné aux populations sahéliennes (près de 20000 Nigériens et Maliens habitent à Tamanrasset), divers objets artisanaux (maroquinerie de Zinder) et surtout des articles de l'industrie nigérienne : chaussures, vêtements prêts-à-porter, parfums, cosmétiques, bijoux, bibelots divers et même alcools (whisky), amphétamines et diverses drogues que l'on se procure aisément au Nigeria.

La Libye écoule en Afrique de l'Ouest des produits alimentaires (riz, pâtes alimentaires, farine de blé, semoule, etc.) et quelques biens manufacturés (tissus, pièces détachées d'automobiles, électroménager, matériaux de construction, tapis, etc.). Elle importe du bétail, essentiellement des camélins destinés à la boucherie et des moutons, notamment à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd el Kébir où les musulmans égorgent un mouton en souvenir du sacrifice d'Abraham (leur prix de vente représente deux à trois fois le prix d'achat au Niger).

Ces commerçants arabes qu'ils soient d'origine algérienne, libyenne, malienne ou nigérienne, contrôlent, comme par le passé, ces grands flux d'échanges

ANNONCES



SOMELEC
Cellule Chargée des Marchés
Commission des Marchés d'Investissements
Procès-verbal N°31/CMI/2016 du 06/06/2016
(Extrait)

L'an deux mille seize et le six juin, s'est tenue au siège de la Somelec, sur convocation de son Président, Mr Mohamed Salem AHMED, Directeur Général une réunion de la Commission des Marchés d'Investissements pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I	Ouverture des dossiers de candidature relatifs à l'Avis International à Manifestation d'Intérêt N°01/2016 pour le recrutement d'un Consultant chargé du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux du projet de construction d'une centrale éolienne de 100 MW à Boulénouar.
---	---

La Commission a procédé en séance publique à l'ouverture des dossiers de candidature reçus. Les représentants de candidats ayant souhaité y assister étaient présents. Ci après la liste des bureaux et groupements qui ont déposé des dossiers:

N°	Nom du Bureau ou Grpt	Nombre de copies	Pays d'origine	Observations
1	SGS-Cabira Sopex Cons.	4 copies + VE*	Belgique	
2	BEP-Innovative Project	3 copies	Italie	Sans VE*
3	3 E-NV-DEKRA Inspection	4 copies + VE*	Belgo Marocain	
4	TUV HELLAS	1 copie	Grèce	Sans VE*
5	Wagner Beratande ing +Hegger+Partner-Moh-Mc-Do	2 copies	Allemands/Sud Africain	Sans VE*
6	Fase/ Estudos Electrolinas	4 copies +VE*	Portugal	
7	TYPSA-MCG	4 copies	Espagne/Mie	Sans VE*
8	Grupo Empresinal (Enhol)	4 copies + VE*	Espagne	
9	NIP.SA-NIKA/Enerji	1 copie	Espagne	Sans VE*
10	TUV Rheinland	1 copie + VE*	Chine	
11	WSP	4 copies + VE*	Canada	
12	Comete/Abardare/Barlovento	4 copies + VE*	Tunisie/Kenya/Espagne	
13	Intec/Steg	4 copies +VE*	Allemagne/Tunisie	
14	Tractabel	4 copies + VE*	Belgique	
15	Fichtner	3 copies + VE*	Allemagne	

Président	Le Rapporteur
Mohamed Salem AHMED	Sidi Mohamed BEDY



SOMAGAZ
Avis national d'information aux
fournisseurs et à tout prestataire de services

Nouakchott 06/06/2016

Les fournisseurs de mobilier de bureaux, de fournitures diverses et imprimés de bureaux, les entreprises de travaux ainsi que les bureaux d'études ou consultants individuels sont informés que la SOMAGAZ effectue désormais ses achats en fournitures, travaux et prestations intellectuelles dont le montant estimé est inférieur au seuil de compétence de la Commission Sectorielle de Passation des Marchés Publics, suivant des procédures concurrentielles, supervisées par une Commission interne. Dans ce cadre, les besoins d'achats font l'objet suivant le cas, d'affichages accessibles au public et exposés dans un panneau réservé à cet effet au siège de la Société. Les ouvertures de plis sont faites en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les coordonnées du siège de la SOMAGAZ sont les suivantes:
Siège de la SOMAGAZ :
adresse: Avenue CILS ZRC N°0630-C
TEL: (+222) 45 25 28 58
FAX: (+222) 45 24 29 70
BP : 5089 Nouakchott Mauritanie
Mail: Somagaz@gmail.com

Les fournisseurs, bureaux d'études et prestataires intéressés peuvent accéder aux dossiers de consultations affichés auprès de la Direction Administrative dont les bureaux sont installés au Siège de la Société.

A vant le retrait de consultations, chaque fournisseur ou prestataire est tenu au préalable d'indiquer son domaine d'activité, ses références, son adresse et son contact téléphonique et électronique (BP, Tel, Fax, e-mail) et en transmettant obligatoirement une copie de son NIF et son registre de commerce.

Sur ce panneau, sont également affichés les avis de recrutement et toute offre d'emploi.

Le Directeur Général
Dr Mohamed ABDEL VETAH

DEPISTAGE DU VIH/SIDA

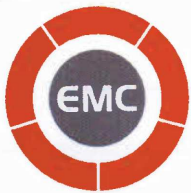
Où dois-je me rendre ?

- Au Centre National d'Hygiène (CNH)/Centre de Dépistage Volontaire et Anonyme (CDVA)
- Au CNTS (Centre National de Transfusion Sanguine)
- Au Centre de Kiffa
- A l'Hôpital militaire de Nouakchott.
- Au Centre médical Alpha de Sebkha sis cinéma Saada.

D'autres centres seront ouverts dans les capitales régionales.

Les analyses du dépistage du VIH sont **gratuites et confidentielles**, vos résultats ne seront connus que par vous.

ANNONCES



EL AOUJ MINING COMPANY SA

Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental du projet d'exploitation du permis N° 609 au profit de la société El Aouj Mining Company (EMC)

Contexte
El Aouj Mining Company (EMC) est une entreprise commune détenue à parts égales (50/50) par Sphere Minerais Limited et la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM).

EMC détient le permis d'exploitation N° 609 qui couvre 4 gisements de minerai de fer dans la région de Tiris Zemour. Elle entend construire, en première phase, une usine de traitement sur le site de El Aouj situé à 30 km au nord de F'derick et à 40 km au nord Est de la ville de Zouerate. Ce site est connecté au chemin de fer de la SNIM par une bretelle de 37km. Elle détient aussi le permis N° 2058 M.H.A. pour l'exploitation de l'eau sur une zone du bassin de Taoudenni couvrant les aquifères de Touajil et Aouchich.

EMC a réalisé une étude complète des impacts environnementaux et sociaux de son projet (EIES) qu'elle a transmise au gouvernement Mauritanien en vue d'obtenir une attestation de faisabilité environnementale pour ce projet. Cette étude sera évaluée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et sera soumise à une enquête publique ouverte pour toutes les parties prenantes du projet.

Description du Projet
Le projet comprend une mine à ciel ouvert, une usine d'enrichissement de minerai et les infrastructures nécessaires pour l'exploitation de ces composantes. Il vise une production annuelle de 11,3 millions de tonnes de concentré pendant la durée de vie du projet estimée à 41 ans.

Les composantes du projet
Le projet est essentiellement composé de :
•Une fosse à ciel ouvert qui permet l'extraction, par le procédé conventionnel (explosion-chargement-transport) du minerai de fer du Guelb El Aouj Est. Cette fosse couvrira 432 ha sur 600m de profondeur à la fin du projet.
•Une usine de traitement de minerai de fer pour produire un concentré vendable Sinter- feed- Blend (SFB). Le traitement est fait à sec suivant le procédé concassage- broyage- concentration par séparation magnétique.
•Une verse d'une capacité 1187 millions de tonnes pour les roches stériles provenant de la mine et une verse d'une capacité de 567 millions de tonnes pour les rejets de l'usine de traitement. Ces deux verses atteindront 105 m de hauteur à la fin de l'exploitation.
•Une verse pour le stockage du minerai oxydé de fer qui ne sera pas

traité dans la première phase du projet.
Cette verse sera à proximité de la mine et aura une capacité de 153 millions de tonnes. Sa hauteur maximale atteindra 105m.
•Une centrale thermique de 48MW utilisant le fuel lourd pour produire l'électricité requise pour fonctionner les installations du projet. Elle sera soutenue par une ligne aérienne de 33KV tirée à partir de la centrale du Guelb située à environ 50 km du site.
•L'approvisionnement en eau est assuré à partir de 5 puits forés sur l'aquifère de Touajil. Le projet utilisera 5080 m3 d'eau saumâtre par jour transportés par des tuyaux enterrés. Cette eau sera essentiellement utilisée pour les besoins des opérations. Une partie de cette eau sera traitée (par osmose inverse) pour produire l'eau potable requise pour les usages domestiques du site et de la ville de F'derick.
•Camp et résidences: Un camp temporaire d'une capacité de 1800 personnes sera construit pour les besoins de la phase de construction du projet. La ville de F'derick bénéficiera d'une extension par la construction de 440 logements en deux phases pour accueillir les employés de EMC avec leurs familles (2200 personnes).
•Infrastructures routières et ferroviaires: Une route bitumée sera construite entre F'derick et le site minier ainsi qu'une bretelle de voie ferrée (37 km) pour se connecter sur la voie existante. Il convient de noter que les infrastructures du chemin de fer et du Port appartenant à la SNIM ne sont pas couverts par cette EIES.

Les impacts potentiels du projet
L'EIES comprend un état des lieux détaillé qui a servi pour réaliser un diagnostic approfondi des impacts probables au niveau de la nappe d'eau, de la qualité de l'air, du bruit, du sol, de l'utilisation des espaces, de l'environnement, de la biodiversité, du contexte économique et social, de l'archéologie, du patrimoine culturel, du paysage et du trafic routier et la saturation des routes. L'EIES s'est aussi appuyée, dans son diagnostic, sur une consultation publique et sur des interviews avec les communautés locales.

En général et compte tenu de l'isolement du projet, d'une part, et des mesures prises pour atténuer les impacts, d'autre part, les impacts sur l'air, le bruit, le sol, l'utilisation des espaces, l'environnement, la biodiversité, le paysage et le trafic routier sont faibles.
Par contre, le niveau d'eau chutera sur le long terme. Il est à noter que le projet utilise exclusivement de l'eau saumâtre brute pour maîtriser la poussière. Une partie de l'eau pompée sera traitée pour fournir les besoins, en eau potable, des travailleurs et des communautés locales.

L'EIES a conclu que:

□L'approvisionnement en eau du projet se fera à partir de l'aquifère de Touajil situé dans le bassin de Taoudenni. La rareté de l'eau dans la zone fait d'elle un sujet sensible pour les utilisateurs. Le pompage de grande quantité aura des répercussions sur le niveau de la nappe et par conséquent sur le niveau d'eau dans les forages actuels. Globalement l'impact sera faible et les variations de niveau seront suivies pour réduire les débits au besoin.
□Les résultats des études réalisées en 2013/2014 ont été exploités pour évaluer les impacts sociaux et économiques du projet. L'accroissement des populations aura des répercussions négatives telles que l'augmentation de la pression sur les institutions publiques, en particulier la santé, la sécurité et le tissu social. L'affluence des immigrants en recherche d'opportunités de travail modifiera le mode de vie des populations. Ce mode traditionnel est essentiellement basé sur l'élevage et l'extraction du sel. Des politiques locales seront développées pour faire face à ces problèmes et améliorer les retombées positives du projet sur les habitants de la zone.
□Les inspections du site et de son voisinage ont révélé l'existence de quelques sites archéologiques importants et d'autres moins importants que la loi Mauritanienne et la Chariaa islamique protègent. La conception du projet a pris ces éléments en considération pour éviter et préserver de tels sites autant que possible. Il est envisagé de mettre en place, en collaboration avec le ministère de la Culture, une stratégie permettant de préserver le patrimoine culturel et de sensibiliser les travailleurs sur son importance.
□Le projet aura d'importantes retombées économiques (directes et indirectes) sur l'économie nationale à travers les taxes payées, l'offre d'emploi et l'augmentation des revenus. Il aura aussi, dans sa zone, quelques retombées positives sur les plans environnemental et social.

La gestion environnementale et sociale
EMC mettra en place:
•Un système de Management environnemental (SGE)
•Un plan de gestion environnemental (PGE)
•Un plan de gestion des conflits avec les riverains
•un plan de gestion de déchets
•Un plan de gestion et d'abatage des poussières
Une équipe d'ingénieurs se chargera de la mise en œuvre de ces plans qui visent essentiellement la prise de mesures particulières de nature à réduire les impacts négatifs du projet tout au long de sa vie.

Ministère de l'Economie et des Finances

Projet de Gouvernance du Secteur Public (PGSP)

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du Projet de Gouvernance du Secteur Public (PGSP) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements **au titre du contrat relatif au recrutement d'un Coordinateur Adjoint du Projet, Spécialiste en finances publiques.**

1) Mission du consultant:
Il doit assurer, sous l'autorité du Coordinateur du Projet, la gestion technique, administrative et financière de l'Unité de Gestion .Plus particulièrement, il est le spécialiste des questions économiques et financières au sein de l'Unité de Gestion du Projet.
La durée prévisionnelle du Projet est de 4 ans.

2) Profil du consultant:
2.1 Etre titulaire d'un diplôme BAC+4 en finances publiques, en économie, en gestion et management ou tout diplôme équivalent;
2.2 Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience du management (planification, suivi/évaluation, reporting) dans le domaine des finances publiques, économie ou tout diplôme équivalent;
2.3 Bonne connaissance du système des finances publiques mauritanien,
2.4 Bonne aptitude à travailler en équipe et sous pression;
2.5 Bonne expression écrite et orale;
2.6 Parfaite maîtrise des outils informatiques ,logiciels de traitement de texte (World, Excel, Powerpoint ...).
2.7 Excellente qualité managériale et de représentation,
2.8 Parfaite connaissance de la langue française

2.9 La connaissance de l'Anglais et des procédures de la Banque Mondiale constituent un atout.

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) invite les candidats admissibles à manifester leurs intérêts à fournir les services décrits ci-dessus.
Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services, leurs CVs, les références concernant l'exécution de contrats analogues et leur expérience dans des conditions semblables, etc.).

Un consultant individuel sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale édition de janvier 2011, révisée en juillet 2014 ».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures ouvrables du lundi au vendredi et les manifestations d'intérêt doivent être déposées à la même adresse au plus tard le lundi 20 juin 2016 à 12 heures:

*Unité de Gestion du PGSP , n°85 HMS SOCOGIM TevraghZeina ,
Tél (222) 4529 32 40 Tél/Fax (222) 4525 6861 , e-mail: pgsp@pgsp.mr*

Samory Soueidatt
Coordinateur du PGSP

Fédération nigériane (NFF)

Le sélectionneur national, Stephen Keshi, n'est plus



La nouvelle est tombée, brutale, totalement inattendue. C'est son frère Ado qui l'a annoncée aux premières heures du mercredi 8 juin 2016. Stephen Keshi est décédé dans la nuit à Benin City au Nigeria. Il n'avait que 54 ans. Selon les premières informations, celui que ses amis et fans appelaient « Big Boss » aurait été victime d'un arrêt cardiaque.

« Il n'était pas malade du tout. Il n'était pas affecté par la moindre maladie », a déclaré son frère ajoutant cependant qu'il avait été très affecté par la disparition des suites d'un cancer de son épouse Kate au mois de décembre.

Stephen Keshi, c'est une longue histoire. Natif de Lagos en janvier 1962, c'est tout naturellement qu'il effectue ses débuts à l'CB Lagos avant d'intégrer le New Nigeria Bank. En 1985 il passe quelques mois au Stade d'Abidjan puis à l'Africa Sports, autre club de la capitale ivoirienne,

avant de tenter l'aventure pro en Europe. Ce sera Lokeren puis Anderlecht en Belgique, le Racing de Strasbourg en France. Retour à Molenbeek, en Belgique, avant d'aller terminer sa carrière de joueur en 1997 en Malaisie, après avoir passé auparavant deux années aux Etats-Unis.

Avec la sélection nationale qu'il a intégrée en 1992, il a remporté le titre continental deux ans plus tard à Tunis contre la Zambie avant de participer à la Coupe du monde aux Etats-Unis où il ne joue qu'un seul match (contre la Grèce). Très élégant, le défenseur au port altier qui avait toujours le regard haut vers l'horizon se distinguait par son efficacité et sa vision du jeu. Dans son attitude, il y avait un peu de Beckenbauer.

Après sa carrière de joueur, il a entamé une carrière d'entraîneur en prenant en main la sélection nationale du Togo. Il qualifie l'équipe pour la Coupe du monde 2006 en

Allemagne mais est évincé au profit de l'Allemand Otto Pfister. Quelques temps après un Mondial raté, il est rappelé à la tête des Eperviers avant d'être appelé au chevet des Aigles du Mali. Nul n'étant prophète en son pays, ce n'est qu'en 2011 que le Nigeria se décide à lui faire confiance. Le mariage est houleux mais Keshi conduit l'équipe à son troisième sacre continental en 2013 en Afrique du Sud, après ceux de 1980 et 1994. Keshi devient le deuxième Africain à avoir remporté la CAN en tant que joueur et en tant que sélectionneur après l'Egyptien Mahmoud El Gohary. Et dire qu'il y a quelques jours à peine on le disait futur entraîneur d'Orlando Pirates en Afrique du Sud. Certains l'annonçaient même au poste de sélectionneur des Bafana Bafana.

Nul n'oubliera Stephen Keshi dont le nom aura rayonné dans tout le continent et au-delà.

Tennis

Maria Sharapova suspendue deux ans pour dopage au meldonium

La joueuse de tennis russe Maria Sharapova a été suspendue deux ans pour dopage au meldonium, un médicament inscrit depuis le 1er janvier sur la liste des produits prohibés, a annoncé mercredi la Fédération internationale de tennis (ITF). L'ancienne N.1 mondiale, âgée de 29 ans, avait annoncé le 7 mars qu'elle avait fait l'objet, à l'Open d'Australie en janvier, d'un contrôle antidopage positif à ce produit, au cœur de plusieurs affaires retentissantes. Elle avait elle-même reconnu avoir pris du meldonium après le 1er janvier, admettant qu'elle avait négligé de vérifier la liste des nouveaux produits interdits.

Quelques minutes après l'annonce de la suspension, Sharapova a déclaré sur sa page Facebook qu'elle

allait faire appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). "Je ne peux pas accepter une suspension dure et injuste de deux ans", a-t-elle écrit. Ce sont probablement ses aveux qui expliquent que la joueuse ait écopé de la sanction habituelle en cas de dopage. D'autres sportifs, notamment russes, contrôlés au meldonium, ont vu leur suspension provisoire levée en raison des doutes liés au temps d'élimination du produit par le corps.

"Depuis dix ans, je prends un médicament sur prescription de mon médecin de famille (...), ce médicament n'était pas sur la liste des produits prohibés par l'Agence mondiale antidopage, mais le règlement a changé le 1er janvier dernier et ce médicament est devenu un produit prohibé, ce que je ne sa-

vais pas", avait-elle dit en mars.

"Je suis pleinement responsable, j'ai fait une énorme erreur, j'ai reçu un mail de l'Agence mondiale antidopage fin décembre et je n'ai pas contrôlé la liste pour voir si ce médicament figurait maintenant sur la liste des produits prohibés", avait-elle poursuivi.

Le médicament en question, le meldonium ou mildronate, lui était selon elle prescrit depuis 2006 pour "traiter des problèmes de santé récurrents, un déficit en magnésium, une arythmie cardiaque et des cas de diabète dans (sa) famille". Principalement utilisé dans la prévention des infarctus, il est classé parmi les hormones et modulateurs métaboliques (groupe S4) depuis le 1er janvier 2016.

Le Jeudi Littéraire



D'un texte à l'autre : La légende du Wagadu vue par Sia Yatabéré de Moussa Diagana et Et Le Ciel a oublié de pleuvoir de Beyrouk. Histoires parallèles et destins croisés.

Folie, honneur et grandeur

Si dans les textes de Moussa Diagana et de Beyrouk, les chefs militaires se font servir plutôt que de servir le peuple, il en est tout autrement des personnages de fous, Kerfa chez le dramaturge et Moulaye chez le romancier, qui ont clairement choisi leur camp: celui des sacrifiés du pouvoir, Sia et Kerfa. Notre propos, dans cette étude, n'est pas de revenir sur les fonctions du fou dans la littérature ou même d'aborder la question sous l'angle de la critique psychanalytique, comme on a tendance à le faire dès qu'il s'agit d'aborder le thème de la folie. Ici, nous allons nous appesantir plutôt sur l'aspect humain de ces fous que le commun des êtres évitent, rejettent et mettent au ban de la société. Pourtant dans La Légende du Wagadu et Et Le Ciel a oublié de pleuvoir, ils sont décrits sous des traits on ne peut plus mélioratifs. Leur folie n'est pas seulement à vendre mais ils y tiennent comme à la prunelle de leurs yeux. On envie alors les fous car ils sont les seuls êtres reconnaissants qui n'agissent pas par des sordides calculs ou intérêts personnels. En cela, les mots utilisés par leurs potentiels concurrents pour les désigner sont empreints de reconnaissance, de gratitude et de noblesse. Wakhané Sakho appelle Kerfa « Le protecteur ou le protégé de Sia », ce qui dénote toute la complicité qui lie le fou à la vierge et de le qualifier plus loin de « seul homme pur de Koumbi ». Mami, quant à lui, il considère Kerfa comme « innocent ». L'innocent est par nature celui qui ne fait pas de mal à autrui. Mais aussi paradoxal que cela puisse paraître, celui-là même qui trouve les termes les plus élogieux pour désigner Kerfa, c'est Kaya Maghan en personne. Il l'appelle d'abord « l'autre nous-même.sic » Voilà ce qui est dit, l'empereur veut être l'alter ego du fou avant de faire de lui la synecdoque du peuple : « Tu es le cœur brisé du peuple, ses jambes fatiguées, sa voix étouffée Mais Kerfa dans sa grande lucidité ne se laisse pas distraire ; au contraire, c'est lui-même, mi-sérieux, mi-taquin qui cherche à dérouter ses interlocuteurs. Tantôt il dit qu'« il n'a pas de nom, qu' [il] n'a même pas d'âge », tantôt il s'approprie la mission du libérateur idéal du peuple « Moi, je suis le seul qui rêve pour les autres. » Mais en réalité, Kerfa est aussi un humain comme les autres, avec ses forces et ses faiblesses, ses joies et ses craintes comme il le souligne lui-même à l'approche du jour fatidique où Sia doit mourir « Je suis fatigué de mourir à chaque aube car la vie est un poison qui me tente. J'ai peur, kaya maghan... » Fou ? Peut-être, mais Kerfa sait surtout faire la part des choses : distinguer le bien du mal. Loin d'être un ingrat, il ose dire la vérité toute crue au maître tout-puissant aux pieds d'argile lorsque celui-ci lui demande implicitement de retourner sa veste afin de pouvoir sauver son empire. Sans détour il fait signifier au monarque que sa protectrice est Sia et personne d'autre :

« Quand les enfants de Koumbi me jettent des pierres, c'est Sia qui soigne mes blessures. Quand j'ai marché toute la nuit, c'est encore elle qui essuie mes larmes. Et toi, Kata Maghan, non content de donner Sia en pâture au Dieu-Serpent, tu invites tout le peuple à chanter et à danser aux portes de ton palais ».

Ultime reconnaissance, peut-être même, non souhaitée, le destin de Kerfa semble lié à celui de Sia, comme l'atteste ce dialogue entre les deux complices : « Sia (mi-figue, mi-raisin) : Alors bon appétit ! Mais tu devrais manger encore beaucoup plus que tu ne le fais... pour après demain et les jours suivants.

Le Fou : Après-demain, je serai mort

Sia : (moqueuse) : Tu te suicides pour moi ?

Le Fou : C'est presque cela, avec l'aide de Kaya Maghan et de ses prêtres...

»

Dans le roman de Beyrouk, le fou jouit aussi de la même respectabilité de la part de Lolla. Sans trop nous attarder sur les qualificatifs par lesquels il est désigné par l'héroïne, nous voyons qu'il apparaît néanmoins comme le seul véritable personnage du roman, aux yeux de Lolla, qui est digne de confiance, d'humanité et de l'amour du prochain. Lolla n'hésite pas à le distinguer des autres habitants de Leguelb, vils et corrompus à son sens :

« Je piétine allègrement tout ce qu'ils disent aimer, car je le sais, ils n'ont jamais su aimer. Seul Moulay le Fou aurait pu. Il sait ouvrir les bras, sourire au soleil levant et embrasser les douces brises du matin. Il sait caresser la Grande Ourse et murmurer les étoiles qui se meurent »

Plus qu'un confident, Moulay est le frère que Lolla n'a jamais eu, c'est elle-même qui le dit : « et Moulay, Moulay le Fou, mon ami, le frère que mes parents ne m'ont jamais donné. » Dès lors on pourra comprendre aisément la souffrance que ressent Lola lorsqu'elle a décidé de fuir le campement pour échapper au mariage avec Béchir. Ce qui la chagrine par-dessus-tout, c'est l'absence de Moulay le Fou :

« Moulay est le seul être qui a compris ma douleur et qui a béni ma fugue. C'est le seul coin d'humain que je n'aie jamais rencontré. C'est aussi la seule personne de Leguelb que je regrette d'avoir quittée ».

Aussi, Moulay, tout comme le Kerfa de Diagana, devient-il l'ange gardien, celui qui veillera sur son amie pour que rien ne lui arrive dans son évasion : « Moi je ne dormirai pas et je surveillerai ta fuite, j'effacerai les traces de tes pas, et je les entraînerai sur une mauvaise piste quand ils voudront te poursuivre. »

Moulay c'est enfin, celui qui incarne la sagesse, la paix quand tous les antagonistes sont prêts au pire. C'est sa voix qui va résonner pour raisonner les bellicistes. Et ce n'est donc pas un hasard, si c'est sa voix qui clôt le roman « une autre voix qui s'élève et continue de ré(ai)sonner. La voix de Moulay, cet illuminé, dont la voix a poursuivi les Oulad Ayatt dans leur exil. C'est la voix de Moulay le fou, pour les gens du campement Leguelb, le sage pour Lolla. »

Dr. M'bouh Seta DIAGANA

Faculté des Lettres, Université de Nouakchott